



VOL. V.—No. 8.

MONTREAL, JEUDI, 19 FEVRIER, 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTES.

MGR. GUIGUES.

La mort vient de jeter le deuil dans l'Eglise du Canada : Monseigneur Guigues, évêque d'Ottawa, est décédé le 8 courant, après une maladie qui le minait lentement depuis plusieurs années.

Joseph-Eugène-Bruno Guigues est né en 1805 dans une petite ville des Alpes françaises, à Gap. Son père était capitaine de cavalerie dans la Grande Armée. Après son cours d'étude, le jeune Guigues prit la soutane, et en 1824 il entra dans l'ordre des Oblats. Il fit son noviciat avec le cardinal Guibert, archevêque actuel de Paris, qui était son ami intime et avec qui il a toujours entretenu une correspondance active.

En 1841, les Pères Oblats Honorat, Telmont, Boudrand et Lagier, appelés au Canada par Mgr. de Montréal, vinrent s'établir à St. Hilaire. L'année suivante ils furent transférés à Longueuil, et en 1848 à leur résidence actuelle dans le faubourg Québec. Le P. Guigues vint au pays en 1844 comme Supérieur à Longueuil. En 1847, il fut nommé par le Pape actuel évêque de Bytown.

Nous connaissons peu de choses de la carrière apostolique du P. Guigues en France ; mais les œuvres accomplies par l'Evêque d'Ottawa sont connues du Canada entier. Ecrire sa vie, ce serait faire l'histoire même de la Capitale. Il l'a vue naître et grandir ; elle a pris le deuil le jour de sa mort comme l'enfant qui pleure la perte de son père, car il a beaucoup fait non seulement pour son avancement moral, mais aussi pour sa prospérité matérielle.

Les funérailles du vénérable prélat ont eu lieu jeudi, au milieu d'un concours immense. Les hommes politiques les plus marquants ont tenu à honneur d'y assister, et tous les évêques du pays étaient présents. Le service a été chanté par l'Archevêque de Québec, et l'oraison funèbre a été prononcée en français par Mgr. Fabre, et en anglais par Mgr. Wadams, évêque d'Ogdensburg.

Les restes de Mgr. Guigues reposent au milieu de cette population qui l'aimait et le vénait, dans cette cathédrale qui est un des monuments de son zèle.

Les catholiques le considéraient comme un père ; les protestants l'ont estimé comme un grand citoyen.

OSCAR DUNN.

LA COLOMBIE.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Colombie sont d'une extrême gravité. Nous espérons un changement pour le mieux d'ici à quelques jours, car si cette province nous abandonne, la Confédération n'est plus qu'un mot et l'annexion aux Etats-Unis est inévitable.

Les journaux quotidiens ont publié la dépêche suivante :

VICTORIA, 11 février 1874.

Lundi après-midi, une foule de citoyens au nombre de 1,000 s'est rendue à l'Hôtel du Parlement, d'une manière paisible. Il y avait une grande force de police, mais il n'y a pas eu de désordres.

Le Dr. Helmecken présenta une requête passée à une assemblée tenue samedi, dont l'idée est qu'il serait inopportun d'entrer en négociations pour capitaliser la garantie du Dock

de Réparation, ou d'emprunter aucune somme du gouvernement canadien jusqu'à ce que le projet du ministère Mackenzie pour la construction du chemin de fer du Pacifique soit connu, et de plus que le peuple est décidément opposé à toute intervention du gouvernement local dans les termes d'union, ou à ce qu'il accède à aucune proposition du gouvernement fédéral avant qu'elle ait été soumise au peuple.

Une résolution fut aussi transmise aux représentants ministériels de la ville, leur demandant de donner leur démission.

La même après-midi M. DeCosmos envoya sa démission et a depuis quitté la ville.

Aujourd'hui M. Walkem, procureur-général du ministère DeCosmos, fut appelé à former un gouvernement. Il ne fait aucun changement dans le personnel du Cabinet.

Morton, l'un des chefs de l'attaque des bâtisses du Parlement, se présente pour les Communes, et Higgins, un autre chef, ayant été menacé d'arrestation, a publié une lettre acceptant toute la responsabilité de la démonstration.

La chambre se réunit vendredi, alors que la résolution sera discutée.

La presse hostile au gouvernement fédéral dit que la dissolution seule satisfera le pays, et prétend que la tentative de changer l'Acte d'Union a été faite dans le but d'arriver à violer la clause du chemin de fer.

Il y a encore beaucoup d'agitation.

LA QUESTION DES ECOLES.

En ouvrant la session de la législature locale du Nouveau-Brunswick, le lieutenant-gouverneur Tilley a annoncé qu'une délégation se rendrait bientôt à Ottawa pour faire valoir de nouvelles réclamations.

Cette province est décidément vorace en fait de *better terms*.

Voici le passage du discours du Trône relatif à la question des Ecoles :

Une résolution ayant été adoptée par la Chambre des Communes en mai dernier par laquelle on s'efforçait d'obtenir de Son Excellence le désaveu de certains actes de cette Législature, trois membres du gouvernement local qui se trouvaient alors à Ottawa firent des remontrances contre cette conduite de la Chambre des Communes, comme étant subversive des droits conférés à la législature locale par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867.

Je ferai mettre devant vous cette remontrance qui fut subsequmment approuvée par le lieutenant-gouverneur en Conseil, et je suis persuadé que vous résisterez à toute tentative de violer la constitution.

Ces paroles n'indiquent pas que l'on songe enfin à rendre justice aux catholiques du Nouveau-Brunswick. Cette question menace d'agiter les esprits pendant longtemps encore.

O. D.

APRES LE COMBAT.

II.

Ce sont les chefs du parti libéral, non les principes du libéralisme qui ont triomphé aux dernières élections : quiconque connaît un peu notre peuple et s'est trouvé en position de juger à quelles influences la majorité a obéi, l'admettra facilement et ne trouvera rien d'étonnant dans cette anomalie étrange au premier abord. Mais cette anomalie n'en existe pas moins, et elle doit finir bientôt d'une manière ou d'une autre. Les "nationaux" ne pourront la souffrir longtemps, le peuple en général ne tarderait pas à s'en alarmer : l'esprit de parti dans tous les cas l'exploiterait facilement à son profit. Le meilleur moyen de sortir de cette fausse position, celui que réclament les intérêts de notre province et qu'un patrio-

tisme éclairé nous conseille, c'est une fusion des partis politiques.

Cette fusion est-elle possible ?

Les ménagements des vieux libéraux pour l'opinion catholique ne sont pas seulement une preuve éclatante de la persévérance du peuple dans la foi de nos pères ; ils sont de plus un témoignage en faveur du régime de la Confédération qui impose cette attitude à tous nos hommes politiques. En effet, les théories libérales, en autant qu'elles se rapportent aux questions religieuses, ne sont pas d'une application fréquente à Ottawa, car, placées sous le contrôle de la législature locale, nos institutions spéciales sont à l'abri d'une autorité bienveillante en laquelle nous avons confiance puisqu'elle tient de nous son mandat, et les députés fédéraux n'ont ainsi que de rares occasions de légiférer en matières religieuses ou touchant à la religion. De là impuissance relative du libéralisme. D'un autre côté, le fait que les catholiques ne sont qu'une petite minorité dans le parlement fédéral rend la population de notre province d'autant plus craintive dans les cas exceptionnels où ces sortes de questions peuvent être soulevées à Ottawa. Ayant conscience de sa faiblesse, elle redoute malgré elle que la majorité n'abuse de sa force, et elle veut avant tout que chacun de ses députés reste ferme au poste pour la défense de ses droits religieux et nationaux. Sur ce point nous sommes bien plus susceptibles qu'autrefois, et nous avons raison, car souvent c'est en paraissant résolu que l'on gagne de n'être pas attaqué, et dans tous les cas l'on est toujours plus fort contre l'attaque lorsqu'on est uni. Les libéraux se sont rendu compte de cette susceptibilité du peuple ; ils ont compris que les électeurs pourraient peut-être rester presque indifférents à certaines dissidences dans notre législature de Québec où nous sommes maîtres, mais qu'ils seraient sans miséricorde pour quiconque à Ottawa, où domine l'élément protestant, contracterait alliance dans les affaires religieuses avec nos adversaires naturels. Aussi avons-nous vu les députés libéraux voter dans le sens le plus incontestablement orthodoxe sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, et, depuis 1867, sortir les uns après les autres de l'Institut-Canadien. Je crois que cette société ne compte plus un seul député catholique parmi ses membres.

Les libéraux ont donc changé complètement d'attitude depuis quelques années. On dira qu'ils sont sincères ou qu'ils sont hypocrites selon qu'on sera leur ami ou leur ennemi ; quant à nous, nous les prenons tels qu'ils se montrent et nous constatons le fait de leur amendement ostensible.

Si tout le monde veut juger les hommes et les choses dans cet esprit de conciliation, la plupart des députés libéraux, au lieu d'être regardés comme des obstacles insurmontables à une fusion des partis politiques dans notre province, deviendraient acceptables aux catholiques, tolérables du moins aux plus difficiles. Durant la dernière lutte, le *Nouveau-Monde* a donné un exemple qui tranche la difficulté aux yeux d'un bon nombre, en se montrant bien disposé pour M. Geoffrion et en ne s'opposant pas à M. Laflamme. Il est possible d'ailleurs que plusieurs des chefs du parti libéral songent à se retirer de la vie publique pour prendre place sur les bancs de la magistrature. Leur retraite faciliterait un compromis.

Quant au parti "national," son alliance est déjà ac-

compte avec les libéraux. Lorsque M. Jetté a commencé l'organisation de ce nouveau parti, il n'a pas caché son intention d'agir indépendamment de M. Dorion et son entourage ordinaire. Le *Pays* venait de disparaître, le *National* prit sa place, et le choix de M. Chs. Laberge pour rédacteur-en-chef devait, dans la pensée de ses fondateurs, être une garantie de modération et d'orthodoxie. Dans un des premiers numéros, celui-ci condamna ou regretta les "exagérations" auxquelles le parti libéral s'était laissé entraîner. Plus tard, M. Dorion est reparu à la tête de la fraction bas-canadienne de l'opposition; mais nous devons croire qu'il a fait des concessions à l'opinion modérée pour compenser celles qu'on lui faisait quant aux hommes. Il a pu faire abnégation de quelques idées comme les chefs nationaux ont fait abnégation de leur personnalité. Mais si les nationaux ont pu contracter cette alliance, s'ils ont accepté pour *leaders* des hommes dont ils regrettaient le passé, à plus forte raison pourraient-ils s'allier aux conservateurs dont le passé, ne refusons pas de le reconnaître, ne renferme rien qui, au point de vue de nos traditions nationales et religieuses, doive être désavoué. Les nationaux prétendent au titre de conservateurs, et bon nombre d'entre eux se sont séparés du parti qui porte ce nom plutôt par antipathie contre certains hommes que par suite de divergences sur les principes. Ces hommes étant disparus de la scène, les conservateurs restent leurs alliés naturels. Soyons francs: si les nationaux sont opposés d'une manière absolue à l'annexion, s'ils veulent la confédération pour aujourd'hui et l'indépendance pour plus tard, il n'y a pas un seul principe essentiel qui les sépare des conservateurs; des rancunes, des inimitiés personnelles les éloignent d'eux en ce moment, mais de principes point. Au reste, il ne faut pas oublier que le parti national est allié à M. Cauchon; après avoir accepté le plus violent et le plus compromis des conservateurs, ils peuvent bien, en n'écoulant que leur patriotisme, se coaliser avec tous les autres.

Enfin, pour ce qui est des conservateurs eux-mêmes, ils ne peuvent avoir d'objections invincibles à une fusion. Ils doivent admettre que le régime fédératif, en créant un équilibre nouveau des intérêts de race et de religion, a modifié le champ d'action, la juridiction des anciens partis, et par là même le sens des noms qu'ils se donnent, et que, les circonstances ayant changé avec la constitution, les mots *conservateur* et *libéral*, dans le langage politique de la chambre des Communes, ne peuvent plus avoir la même signification que dans la législature du Canada-Uni avant 1867. On peut dire aussi qu'ils n'ont plus une acception complètement opposée, les conservateurs ayant accompli plus d'une réforme réclamée par les libéraux, et ceux-ci ayant de leur côté en certaines occasions voté dans le sens conservateur, comme nous l'avons constaté plus haut. Si, de part et d'autre, l'on recherchait sincèrement une entente, l'on ne tarderait pas à s'apercevoir qu'il n'y a pas d'abîmes infranchissables entre les deux camps. La distance est encore moindre entre les conservateurs et les nationaux, car ces derniers n'ont jusqu'à ce jour professé aucun principe de radicalisme, ni même de libéralisme, dans l'acception ancienne et défavorable du mot.

Au fait, il serait curieux de savoir précisément en quoi nous différons les uns des autres, sur le terrain de la politique fédérale. Nous continuons à nous appeler respectivement des noms que nous portions il y a dix ans sous un régime qui n'est plus; mais en quoi, je ne dis pas méritons-nous ces noms-là, mais quelle occasion même avons-nous de les mériter? Voterons-nous pour le divorce? Personne ne l'a jamais fait dans le passé. Voterons-nous pour les écoles mixtes? Depuis longtemps personne n'y songe. Voilà pourtant les deux principales questions politico-religieuses qui peuvent surgir à Ottawa, et l'on peut affirmer sans crainte qu'elles nous trouveraient unanimes, c'est-à-dire tous conservateurs et catholiques. Pourquoi donc nous diviser par de vains mots qui ont perdu leur sens primitif?

Non, le passé est mort par le fait d'un changement de constitution, ne le perpétuons pas pour la vaine satisfaction d'abattre nos adversaires. Assez des vieilles disputes, comprenons le présent, songeons un peu à l'avenir. Le conservateur maintenant est celui qui tient avant tout à l'intégrité de la Confédération canadienne et, comme moyen nécessaire, au chemin de fer du Pacifique, et qui, fidèle à nos traditions nationales et religieuses, est décidé à ne jamais faillir à défendre les droits particuliers de notre province. Le radical est celui qui demande ouvertement l'annexion aux Etats-Unis ou la désire secrètement, et cherche à parvenir à son but en faisant manquer l'entreprise du Pacifique. Telle devrait être la démarcation des partis politiques dans notre province et dans le sein de la législature fédérale. *Radical* et *conservateur-national* sont les deux seuls noms que justifie l'état de choses actuel. Sur ce terrain, peu favorable aux aspirations étroites, mais digne des bons patriotes, un compromis

devrait être possible entre tous ceux qui ont foi en la vitalité du peuple canadien et qui se sentent assez de patriotisme au cœur pour faire quelques sacrifices d'amour-propre dans l'intérêt de la patrie commune. Que tous les hommes éclairés qui ont conscience des dangers actuels et que les derniers événements de la Colombie ne laissent pas indifférents, commencent à se regarder sans haine, et leur union sera bientôt un fait accompli.

Si cette union est possible, est-elle également désirable dans les circonstances actuelles?

O. D.

CHRONIQUE.

La rumeur répandue par quelques journaux que le gouvernement britannique devait envoyer sous peu trois régiments au Canada est confirmée par un entrefilet du *Standard* de Londres.

Les journaux d'Ottawa annoncent que la société allemande de cette ville se propose de publier prochainement une feuille hebdomadaire.

Une dépêche privée de Fort Garry nous apprend que les Hons, MM. Royal et Howard sont partis samedi de Manitoba, en députation officielle auprès du gouvernement fédéral. Le procureur-général Clarke devait les suivre dix jours plus tard, après la fin de l'élection actuelle.

Le *Times* d'Ottawa dit qu'une enquête a eu lieu récemment au département de la Marine et des Pêcheries, relativement à la manière dont le traité de Washington doit être interprété pour ce qui regarde la Colombie Anglaise. M. Dorion, ministre de la Justice, a donné son opinion légale, que les produits des pêcheries de la Colombie doivent être admis aux Etats-Unis exempts de tous droits, d'après le traité de Washington.

M. Costigan, député de Victoria, Nouveau-Brunswick, et le champion des écoles séparées, a publié une lettre dans la *Gazette* de Montréal pour rectifier l'erreur des journaux qui le représentent comme partisan du gouvernement. Il se déclare opposé à ce gouvernement et dit qu'il soumettra encore la question des écoles à la Chambre.

On dit que M. Anglin sera le candidat du gouvernement à la place d'Orateur de la Chambre des Communes. On avait aussi parlé de M. Holton.

Une dépêche d'Ottawa dit que le ministre de la Justice a été informé que le juge McKeagney a refusé de décider la question de juridiction dans l'affaire Lépine, jusqu'au moment où il sera nommé un juge-en-chef.

La Nouvelle-Ecosse ne fait jamais rien à demi. Dès le premier parlement de la Puissance, en 1867, elle n'envoyait qu'un député pour appuyer le gouvernement, le Dr. Tupper. Les autres y étaient complètement hostiles. Quelques mois après, ils appuyaient tous le gouvernement. Maintenant, elle envoie un seul homme d'opposition, le Dr. Tupper, tous les autres sont des amis de l'administration. Y aura-t-il une conversion soudaine comme en 1867?

Une dépêche de Fort Garry nous annonce que M. Donald A. Smith a été élu député à la Chambre fédérale pour le comté de Selkirk par plus de cent voix de majorité. M. Angers est élu dans le comté de Montmorency pour la Chambre de Québec.

On lit dans le *Nouveau-Monde*:

Nous avons raison de croire que la Cour du Banc de la Reine sera réorganisée pour le terme de mars. Plus d'un juge de la Cour Supérieure sera appelé à en faire partie.

M. Blake s'est retiré du cabinet fédéral, croyant sans doute que son parti n'a plus besoin de son nom dans les circonstances actuelles.

M. Charles Lormier, Français nouvellement arrivé à Montréal, et appartenant à une famille très bien posée d'Amiens, a tenté de se suicider samedi dernier à l'hôtel du Canada, en se tirant un coup de pistolet dans la poitrine. De prompts secours lui ont été donnés, mais sa vie est encore en danger.

AVIS.

M. Edouard Dorion a laissé sa charge de collecteur de *L'Opinion Publique*. Il est remplacé par M. Frs.-Xavier Thériault, qui est autorisé à percevoir les fonds et prendre des annonces. M. Thériault est chargé aussi de la distribution de nos journaux aux abonnés de la ville.

Le Liquide Rhumatique de Jacobs est le meilleur remède. Faites usage du Liquide Rhumatique de Jacobs.

UNE HEUREUSE IDÉE.

Chicago, 29 Janvier 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Sous ce titre, nous voyons dans *L'Opinion Publique* du 15 janvier un entrefilet dans lequel il est question d'un projet qui doit sourire à tous les Canadiens-Français répandus sur le sol américain, celui d'inviter tous les fils de la Nouvelle France à célébrer leur fête nationale, le 24 juin prochain, dans la métropole du Canada, Montréal.

Nous voyons avec un plaisir indicible que nos compatriotes se souviennent que sur la terre étrangère ils ont des parents, des amis.

L'idée d'inviter les frères absents à venir sous le ciel béni de la patrie redire les combats et les gloires des ancêtres, ne peut donc être acceptée par eux que comme une très heureuse idée, et celui qui, le premier, a eu cette pensée est un ami sincère de son pays. Oui, les Canadiens des Etats-Unis saisisront avec empressement et bonheur l'occasion d'aller dire en face de leur pays que s'ils résident sur une terre étrangère, leurs affections n'y sont pas. Des circonstances plus ou moins malheureuses les ont attirés à l'étranger, mais ils ne sont partis qu'à regret, les larmes aux yeux.

Nous acceptons avec bonheur l'idée de nous réunir dans la grande métropole du Canada pour célébrer la fête nationale; nous irons avec transports serrer la main à nos frères de là-bas, et nous trouverons dans nos cœurs des accents qui convaincront nos compatriotes que nous n'avons point oublié la patrie. Donnez-nous l'occasion de nous rencontrer dans l'ancienne bourgade d'Hochelaga, sur les bords de notre St. Laurent, et nous saurons vous prouver que ni la distance ni l'absence ne sauraient briser les liens qui nous attachent à notre pays, que nous conservons au fond de nos cœurs l'image vénérée de la patrie et que nous n'avons point adopté de "Dieux étrangers".

Nous ne sommes pas autorisés directement à parler pour la société St. Jean Baptiste de Chicago, mais nous croyons ex primer l'opinion de la presque totalité des membres de cette société, qui concourent pleinement dans l'heureuse idée et qui verraient avec un grand bonheur se réaliser le projet de réunir tous les Canadiens-Français à Montréal, pour resserrer davantage les liens qui doivent unir tous les membres de la grande famille canadienne. Nous avons cru devoir venir de l'avant parce que, étant membres de la plus nombreuse société St. Jean Baptiste des Etats-Unis, le droit nous incombe de donner l'exemple.

Nous invitons donc le comité formé pour cet objet dans l'Est, de se mettre en communication avec notre société, qui fera tous ses efforts pour assurer le succès de ce projet. Nous sollicitons et nous pressons nos frères du Canada de ne négliger aucun moyen pour donner à notre fête nationale ce caractère de grandeur qui convient à un peuple confiant dans l'avenir.

Plusieurs membres de la Société St. J.-Baptiste de Chicago.

L'AMNISTIE.

MÉMOIRE sur les causes des troubles du Nord-Ouest et sur les négociations qui ont amené leur règlement amiable, par M. LOUIS RIEL, président de l'ex-gouvernement provisoire.

Les territoires du Nord-Ouest ont été transférés au Canada seulement le 15 juillet 1870. Mais le Canada fit commencer, en 1868-69, des travaux publics en son nom dans la terre de Rupert et le Nord-Ouest, sans l'autorisation du gouvernement de la Baie d'Hudson.

L'arrivée des agents canadiens, dans ce pays, fut signalée par le mépris qu'ils affectèrent pour l'autorité de la Compagnie elle-même et pour les anciens colons. Ils cherchèrent à s'emparer des plus belles propriétés des Métis; surtout à la pointe de Chénés, paroisse établie à 30 milles environ à l'est du Fort Garry. Ils prétendirent avoir acheté ces propriétés des Sauvages. Et pour se fortifier dans ce commencement de lutte contre nous, ils tentèrent une alliance avec les Indiens, et leur vendirent, afin de se les attacher, des liqueurs enivrantes contrairement à la loi.

D'ailleurs, le surintendant des travaux canadiens à la Pointe de Chénés, M. Snow, ainsi que ses subalternes se conduisirent fort mal: ils faillirent en certaines circonstances s'entretuer. L'un des employés, Th. Scott, qui fut plus tard exécuté, porta un pistolet à la figure de son maître, et s'en étant saisi avec une bande d'hommes effrénés comme lui, il le traîna à la Rivière pour l'y faire périr.

Des Métis sauvèrent le surintendant des mains de ses employés qui étaient en grand nombre d'Ontario. On conçoit qu'en agissant ainsi ces étrangers donnèrent aux habitants du pays une idée qui ne leur fut pas favorable.

Les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson furent obligées de sévir contre leurs désordres. Et elles protestèrent contre le gouvernement canadien, moins à cause de la mauvaise conduite de ses employés que pour avoir entrepris, en dehors de leur sanction, des travaux publics sur leur territoire. Après que M. Snow eut commencé les travaux du chemin Dawson entre le Lac des Bois et la Pointe de Chénés, en '68, au nom du Canada, un autre intrus s'était mis, de la même part, à arpenter dans l'été de 1869, autour du Fort Garry, les terres publiques et privées, d'après un système nouveau d'arpentage, dérangeant sans explications aucunes, l'ordre des choses établies, et troublant sans scrupule les anciens colons dans la possession paisible et légale de leurs terres.

Les protestations du gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson furent bientôt suivies de celles des colons qui s'opposèrent résolument à ce que des hommes aussi suspects ouvrisent des chemins publics et pratiquassent des arpentages sur leurs propres terres au nom d'un gouvernement étranger avec si peu de garanties.

En même temps, M. McDougall se présenta sur les frontières à Pembina. Tout le monde le disait envoyé par le Canada pour nous gouverner. En réalité il emmenait avec lui un Conseil tout composé d'hommes que nous ne connaissions pas. Mais comme principal titre à notre respect, un lot considérable de carabines les suivait tout de près.

Les Métis alarmés se formèrent en comité national, et s'avancèrent au-devant de M. McDougall, lui envoyant des courriers exprès pour lui dire de ne pas entrer ainsi dans leur pays. M. McDougall fit une réponse insultante et pleine de dédain. Beaucoup d'aventuriers qui s'étaient attachés à la remorque de M. McDougall et du colonel Dennis, alors prétendu arpenteur général, et qui s'étaient tous compromis avec eux, soit à la Pointe de Chénés, en ouvrant un chemin canadien, soit dans le reste

du pays, en y commençant l'arpentage des terres, avaient déjà déclaré qu'ils étaient venus d'Ontario, en avant de M. McDougall, surtout comme soldats, pour lui prêter main-forte contre nous, qu'ils étaient tous décidés à faire entrer et à installer par la force, s'il le fallait, M. McDougall, leur gouverneur. Et M. McDougall ne fut pas si tôt arrivé à Pembina, que ces aventuriers parlèrent hautement de s'emparer de Fort Garry, le siège de nos affaires publiques.

Au reste, ni le gouvernement anglais, ni le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson ne nous avaient annoncé aucun changement. Ni l'un, ni l'autre ne nous parlaient de M. McDougall, ou de son conseil. M. McDougall était donc un envahisseur ? Nous le repoussâmes le 1er novembre 1869. Et le 3, nous entrâmes dans le Fort Garry, et nous nous mîmes à le garder contre les surprises dont il était menacé.

Alors, seulement, le gouvernement recula devant l'œuvre d'agitation causée par ses empiétements et par les méfaits de ses employés. Il demanda à l'Angleterre de différer l'époque du transfert, alléguant que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait pas agi loyalement à son égard, vu qu'en vendant tous ses droits de chartre au Canada, elle ne l'avait pas averti des troubles qui agitaient son territoire.

Mais Lord Granville marqua bien le rôle prématuré que le gouvernement canadien avait commencé à jouer dans le Nord-Ouest. Dans une dépêche du 30 novembre 1869, il dit au gouverneur-général que les troubles qui avaient surgi dans ces territoires étaient dus à la conduite même du gouvernement canadien.

En conséquence de tous ces faits, et depuis que les autorités impériales ont jugé à propos de réprimander ainsi le cabinet d'Ottawa, il a toujours paru étrange au peuple d'Assiniboia de s'entendre, dans les documents officiels et autres sur le Canada, qualifier de population rebelle et égarée, sur l'allégation que nous l'avions pas voulu nous soumettre aux procédés arbitraires du gouvernement canadien.

A la date du 17 novembre 1869, et les jours suivants, les prétendus amis du Canada à Winnipeg avaient écrit à M. McDougall qui séjournait à Pembina, pour le déterminer à proclamer sans délai le transfert des territoires du Nord-Ouest au gouvernement canadien. Ils ne s'occupaient pas que la Reine eût opéré ou non ce transfert. Ce qu'ils voulaient c'était le renversement au plus tôt du gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson et faire établir par n'importe quels moyens, celui de M. McDougall.

Le 16 novembre le comité national des Métis avait réuni au Fort Garry, dans la maison de la Cour, de toutes les parties du pays, une convention de 24 députés, dont douze parlant l'anglais et douze parlant le français. Le but de cette convention était de s'entendre sur les mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts des colons d'Assiniboia contre les dangers de la situation. Elle avait siégé le 16 et le 17 novembre. Mais le 18 étant un jour marqué par le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour tenir les séances trimestrielles de la Cour générale, la Convention témoignant tout son respect à l'autorité, prit ajournement jusqu'à ce que la Cour eût clos ses procès.

Cependant le comité national des Métis prit ses précautions pour que nos affaires publiques ne tombassent par une ruse à la merci d'un prétendu lieutenant-gouverneur canadien qui ne prenait ses amis et ses conseils que parmi ceux dont la conduite était ouvertement hostile aux intérêts des Métis et des anciens colons.

Le 24 novembre, le comité national voulut protéger les livres et les argents publics contre le complot que des amis de M. McDougall tramaient pour s'en emparer le 1er décembre. Il environna ces livres et ces argents d'une forte garde.

M. McDougall se laissa gagner. Et le 1er décembre 1869, il s'arrogea le droit de proclamer l'annexion de la terre de Rupert et du Nord-Ouest au Canada.

Et notre gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, déjà tant affaibli par les violences de la lutte que les amis extravagants du Canada et de ses employés lui faisaient depuis une année surtout, M. McDougall, s'arrogea aussi le droit d'en proclamer la déchéance. Il se proclama lui-même gouverneur. Et à toutes ces fausses proclamations, il ajouta une proclamation de guerre ouverte contre nous.

Le Colonel Dennis, maintenant arpenteur général, reçut de M. McDougall, avec sa commission pour faire la guerre, les titres de Lieutenant et de conservateur de la paix. Ces hommes nous attaquaient injustement, illégalement au nom du gouvernement canadien. Ils ne respiraient que la guerre....

Avons-nous fait guerre pour guerre ?

Le Dr. Schultz, avec une cinquantaine d'hommes armés, se trouva bloqué dans sa maison par le comité national des Métis qui avait à ses ordres 800 hommes. Schultz et la plupart de ses cinquante partisans avaient été regardés depuis quelque temps par nos autorités comme des perturbateurs de la paix publique. Et ils avaient souvent parlé du projet de chasser les Métis vers les Montagnes Rocheuses, afin de débarrasser les environs du Fort Garry de leur présence. Qu'avons-nous fait de ces hommes quand ils se trouvaient à notre merci... ? La ville de Winnipeg eut la générosité d'intercéder en leur faveur. Le comité national des Métis laissa les assiégés libres de se rendre et se contenta de les emprisonner, après leur avoir accordé la vie à tous. C'était le 7 décembre 1869.

Puis, comme nous étions sans gouvernement, exposés à l'anarchie, tous préoccupés du soin de veiller à la conservation de nos vies et de nos propriétés, nous proclamâmes, le 8 décembre, la formation et l'autorité d'un gouvernement provisoire qui rencontra de suite l'approbation et le soutien d'une grande partie du peuple. A raison des conjonctures qui le faisaient naître, ce gouvernement était légal.

Voyons la place qu'il a occupée dans l'estime publique.

Huit jours après qu'il eût été proclamé, l'honorable Conseil Privé pour le Canada, jugeant des circonstances, disait lui-même que l'existence de ce gouvernement était légale. On peut constater l'exactitude de cette assertion, en lisant le rapport d'un comité du Conseil Privé, signé par Sir John A. Macdonald lui-même, en date du 16 décembre 1869, et adressé au bureau des colonies en Angleterre.

Dès le mois de janvier 1870, les commissaires canadiens, le Révérend M. J. B. Thibault et le colonel de Salaberry reconnurent officiellement notre gouvernement provisoire : ils s'adressèrent directement à lui pour expliquer au peuple les bonnes intentions que le gouvernement canadien les avait chargés de faire connaître de sa part dans la terre de Rupert et le Nord-Ouest. M. D. A. Smith parvint, grâce à un travail lent et difficile, à obtenir, quelques jours après, au Fort Garry, une assemblée en masse des habitants du pays. Eu égard à l'effervescence des diverses opinions politiques, à ce moment là, une réunion aussi générale offrait bien des dangers. Mais comme M. D. A. Smith tenait à avoir cette assemblée, afin d'expliquer lui-même au

public ce qu'il avait à lui communiquer de la part du Canada, le gouvernement provisoire se prépara à répondre aux exigences de la situation, et le président du gouvernement fixa le jour et l'heure où le peuple pourrait se réunir pour entendre M. Smith.

L'assemblée eut lieu le 18 janvier et se continua durant deux jours.

Plusieurs fois la guerre civile fut sur le point d'éclater au milieu de cette foule excitée.

Mais, chaque fois, grâce à Dieu, les mesures de précaution adoptées par le gouvernement provisoire réussirent à réprimer tous les désordres.

M. D. A. Smith fut entendu. Et voici en résumé ce qu'il annonça en sa qualité de commissaire spécial : " Dans la Confédération, nous dit-il, tous les droits religieux et civils des anciens colons seront scrupuleusement respectés. De plus la Reine a mandé à son gouverneur-général en Canada, advenant le cas où la paix se rétablirait, selon sa volonté expresse, dans les territoires du Nord-Ouest, de servir par un pardon général tous les troubles qui venaient malheureusement de se manifester dans cette partie de son empire. En conséquence, le gouverneur-général du Canada avait formulé une proclamation dans ce sens pour les habitants du Nord-Ouest. Mais constatant que cette proclamation n'était pas arrivée à la connaissance du pays, M. Smith, le commissaire spécial, nous dit qu'il était autorisé à nous avertir de son contenu."

A la fin de cette importante assemblée le président du gouvernement provisoire demanda au peuple d'ordonner une convention de 40 délégués, représentant tout le pays, et chargée de prendre en considération ce que M. D. A. Smith venait de nous dire, et de prendre, sur la situation, une décision publique conforme à nos meilleurs intérêts. Le peuple donna une approbation si entière à la demande du président du gouvernement provisoire, que le 25 janvier, étant le jour fixé pour cela, les 40 délégués, après avoir été élus par le peuple, se réunirent à la maison de la Cour au Fort Garry, afin de remplir leur mission.

Le président du gouvernement provisoire nomma lui-même un président à cette convention. Et elle discuta pendant plus de 15 jours les conditions de notre entrée dans la Confédération. Elle invita le Révd. M. J. B. Thibault, le colonel de Salaberry et M. D. Smith, à assister à une de ses séances, afin de recevoir officiellement les communications du gouvernement canadien par ces trois messieurs. Ils s'y rendirent tous les trois, MM. Thibault et de Salaberry dirent qu'ils étaient commissionnés de nous assurer de la part du Canada que son gouvernement n'avait qu'un dessein : celui de nous gouverner en respectant tous nos droits et en administrant les affaires du pays pour la plus grande prospérité de tous ses habitants. M. Smith réitéra ce qu'il nous avait déjà dit dans la grande assemblée qui avait eu lieu au Fort Garry.

Avant de prendre congé de la convention, les trois messieurs invitèrent, au nom du Canada, le peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest à envoyer des délégués à Ottawa pour en venir à une entente amicale. Et au nom de leur gouvernement ils promirent une réception cordiale à nos délégués.

L'invitation ainsi faite au peuple fut acceptée par la convention au nom du peuple.

Le président du gouvernement provisoire ayant appris cela, fit observer à la convention elle-même, qu'il nous avait plongés ici les usurpations de monsieur McDougall, et ayant attiré son attention sur la nécessité où nous étions, pour empêcher l'anarchie, d'affirmer le gouvernement provisoire qu'une moitié des colons avait proclamé le 8 décembre 1869, mais auquel l'autre moitié n'avait pas encore donné son adhésion ; et lui ayant fait observer que ce gouvernement réclamait l'appui des citoyens non-seulement pour maintenir efficacement la paix, mais encore pour traiter convenablement avec le Canada, la convention consolida par le consentement unanime de tout le peuple qu'elle représentait, l'établissement du gouvernement provisoire. Et par un vote spécial, sur les quarante, plus de trente de ses membres confirmèrent dans la position du président du gouvernement celui qui, après monsieur John Bruce, avait occupé cette charge depuis le 27 décembre 1869.

Monsieur le juge Black avait jusque-là présidé aux délibérations de la convention. Mais immédiatement après ce vote, sur le désir de la convention elle-même, il céda son siège au président du gouvernement provisoire, qui sur le champ nomma monsieur le juge Black, le Révérend monsieur Ritchot et Alfred H. Scott délégués à Ottawa, félicita la convention de son patriotisme, la dissout et la congédia.

Le lendemain, 12 février, le secrétaire d'Etat du gouvernement provisoire écrivit au Révérend curé de St. Norbert la lettre officielle suivante :

Fort Garry, 12 février 1870.

Révérend J. N. Ritchot,

A St. Norbert, E. R. R.

Révérend Monsieur,

Je suis chargé de vous informer que vous avez été nommé par le président des territoires du Nord-Ouest comme commissaire, avec John Black et Alfred H. Scott, Ecuiers, pour traiter avec le gouvernement de la puissance du Canada les termes d'entrée dans la Confédération.

Je suis, Révérend monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Thos. BURN,

Secrétaire.

A peine l'avait-on commencé à respirer la tranquillité, 2 fois 24 heures ne s'étaient pas encore écoulées que les partisans du Dr. Schultz et de M. McDougall firent éclater un soulèvement de 7 à 8 cents hommes.

On sait que le Dr. Schultz avait été emprisonné le 7 décembre 1869. Mais durant l'élection des 40 représentants à la convention, il s'était échappé le 22 janvier. Quand il vit qu'il n'avait pu influencer aucune des décisions de la convention, il travailla à détruire son œuvre en poussant le peuple à renverser le gouvernement provisoire qu'elle avait achevé d'établir. Ses adhérents se rassemblèrent à St. André, place située sur la Rivière-Rouge, à 10 milles environ au nord de Fort Garry. Le 14, 15, 16 février, ils restèrent attroupés là, pêle-mêle avec 2 ou 3 cents Sauvages se disposant à marcher sur le Fort Garry. Dans ce confus assemblage de Sauvages et de blancs, il se commit deux meurtres ; celui de l'infortuné Sutherland qui n'avait jamais pris aucune part à nos troubles, et celui de Parisien, un des plus chauds partisans du Dr. Schultz et de M. McDougall. Le camp des amis du Dr. Schultz s'était hâté de répandre dans le pays des courriers portant l'ordre de commencer la guerre sur plusieurs points à la fois, afin de forcer les soldats métis à abandonner le Fort Garry et à secourir leurs familles espérant ainsi prendre aisément possession de la place la plus considérable du pays.

Le gouvernement provisoire arrêta plusieurs de ces courriers. Quand la nature des dépêches dont ces hommes avaient consenti à se charger fut connue des soldats métis, ceux-ci, indignés, demandèrent tous, capitaines et soldats, que le plus coupable, William Goddy, qui s'était fait le porteur de pareils ordres dans sa propre patrie, fût sur le champ fusillé. Il fut conduit dans un des bastions du Fort pour y être exécuté.

Cette attitude des Métis, les bons conseils de beaucoup de citoyens marqués et paisibles, et un avertissement que le président du gouvernement provisoire adressa lui-même aux révoltés, finirent par en calmer et à en disperser un grand nombre vers le soir du 16 février.

Revenons à William Goddy. Tout le monde le croyait mort. Mais il était plein de vie, grâce aux officiers généraux, A. D. Lépine et Elzéar Goulet qui, par leurs soins, n'avaient fait que le soustraire à la vindicte publique, en le faisant passer pour mort dans son obscur bastion. C'est ainsi que des nobles cœurs comme A. D. Lépine, maintenant prisonnier politique à Manitoba, et Elzéar Goulet, qui a été assassiné, en plein jour, au milieu de la ville de Winnipeg, et impunément, peu de temps après l'arrivée du colonel Wolseley et du lieutenant-gouverneur canadien dans notre province, se plaisaient à traiter leurs ennemis.

Dans la matinée du 17 février, apparut en rase campagne, à deux milles seulement du Fort Garry, une troupe de 48 hommes armés, à la tête desquels se trouvaient plusieurs des principaux conspirateurs, amis du Dr. Schultz.

Lépine, adjudant-général avec lui 30 cavaliers et une centaine de fantassins, et, au lieu de rosser cette poignée d'ennemis, il marche droit à eux, leur fait rendre les armes, et les emmène captifs en dedans des murs. Il me semble que c'était une façon généreuse d'exercer les droits de la guerre. La seule vie du major Boulton, chef de la bande, allait payer pour les autres, lorsque M. D. A. Smith demanda au président du gouvernement provisoire de lui faire grâce. Le président répondit que, malgré tout encore, Boulton serait infailliblement épargné, si toutes les localités rebelles à l'œuvre de la convention, voulaient définitivement reconnaître et appuyer le gouvernement provisoire.

A la suggestion du président lui-même, une des premières ambitions était de rétablir la paix, sans aucune effusion de sang. M. A. D. Smith parcourut toutes les localités révoltées. Et par son influence d'homme de la compagnie de la Baie d'Hudson et de commissaire spécial du gouvernement canadien, il les détermina toutes à soutenir le gouvernement provisoire. Boulton fut sauvé. Comme on le voit, non-seulement M. D. A. Smith, employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson et du Canada, lui-même a reconnu notre gouvernement provisoire, mais encore il a travaillé à le faire reconnaître et appuyer par tout le pays indistinctement.

Cette simple narration de faits accomplis durant nos troubles depuis l'automne de 1868 jusqu'à la dernière partie du mois de février 1870, jointe au témoignage de Lord Granville prouve, 1o. que le gouvernement canadien a provoqué les troubles qui ont éclaté dans les territoires du Nord-Ouest, à propos du transfert de ces territoires à la Puissance ; par conséquent que la responsabilité de ces troubles retombe sur lui seul.

2o. Que ce sont les employés du Canada qui, en anéantissant peu à peu, en 1869, le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ont forcé les habitants de ces territoires à se pourvoir d'un gouvernement provisoire dont la légalité est d'autant plus certaine, 1o. qu'elle ressort du droit des gens, 2o. qu'elle a été admise par l'honorable Conseil Privé pour le Canada, dans un document officiel du 10 décembre 1869, 3o. que le gouvernement provisoire lui-même a reçu l'appui de tout le pays, dont il était, après la Couronne, par des circonstances exceptionnelles, devenu la principale sauvegarde, 4o. que ce même gouvernement provisoire a joui de la reconnaissance officielle des trois commissaires canadiens que j'ai l'honneur de mentionner : MM. D. A. Smith, le Révd. J. B. Thibault et le colonel de Salaberry, 5o. que ce gouvernement provisoire a été invité officiellement par le Canada à traiter avec son gouvernement pour arrêter amicalement avec lui les conditions de notre entrée dans la Confédération.

M. D. A. Smith, en sa qualité de commissaire spécial, convint même avec le président du gouvernement provisoire, au Fort Garry, que toutes les dépenses publiques occasionnées au gouvernement provisoire par l'envoi de délégués à Ottawa seraient payées à même le coffre canadien. Et c'est ce qui a été fait.

Fort de toutes ces garanties et fort surtout de notre continue allégeance à la Couronne, le gouvernement provisoire se disposait à faire partir vers la fin de février ses délégués pour Ottawa, quand de nouveaux désordres absorbèrent son attention.

Le Dr. Schultz n'avait pas un instant cessé de pousser les Sauvages à la guerre contre nous. Un grand nombre des habitants du Portage Laprairie le secondaient dans cette œuvre barbare.

Le Portage Laprairie est un établissement, placé sur la rivière Assiniboine, à peu près à 60 milles à l'Ouest du Fort Garry, et dont la plus grande partie de la population est composée d'émigrés d'Ontario.

Dans les derniers jours de février, ces hommes prirent avec tous les Sauvages du pays, surtout de leurs environs, une attitude si menaçante que les Métis échelonnés sur la Rivière Assiniboine, entre le Fort Garry et le Portage Laprairie, craignant pour leurs familles que les ennemis du Portage paraissent ouvertement de venir massacrer, et pour leurs biens qu'ils menaçaient de brûler dans une descente nocturne, exigèrent du gouvernement provisoire une protection immédiate. Leurs craintes paraissaient d'autant mieux fondées que lors de la visite de pacification que M. D. A. Smith avait eu la générosité de faire auprès des habitants du Portage, ces gens alors aussi dévoués au Dr. Schultz qu'hostiles aux anciens colons, avaient écrit au président du gouvernement provisoire que pour obtenir la grâce de Boulton, ils se soumettaient, mais qu'ils se soulevaient encore certainement à la première occasion. Pour la sécurité des citoyens, deux détachements de soldats métis furent stationnés sur la Rivière Assiniboine : l'un au fort de M. Layne, à 24 milles du Fort Garry, et l'autre à la Baie St. Paul, 10 milles plus loin.

Cependant l'audace de nos ennemis encouragée par notre patience était devenue extrême. Elle éclata jusqu'à parmi les prisonniers de guerre que nous avions faits le 17 février, dans l'enceinte même du Fort Garry. Il fallait mettre un terme à tout cela. Il fallait un châtimement pour en imposer aux conspirateurs et aux forcés.

Au commencement de décembre 1869, Th. Scott avait été emprisonné au Fort Garry, après que M. McDougall nous eût déclaré la guerre, comme l'un des plus dangereux partisans de

Schultz, de McDougall et de Dennis. Peu de temps après, Scott s'échappa de nos mains, et alla se réfugier au Portage LaPrairie. Dans le mois de février 1870, au moment même où la convention de 40 délégués consolidait le Gouvernement provisoire au nom de tout le peuple, Thomas Scott descendait du Portage avec une bande d'hommes armés pour la révolte, et forçait sur une distance d'à peu près 40 milles, nombre de citoyens paisibles à prendre malgré eux les armes, et à le suivre.

Après avoir ainsi recruté une centaine d'hommes jusqu'à la paroisse de Headingley, qui est située à 15 ou 20 milles à l'ouest du Fort Garry sur la rivière Assiniboine, ils poursuivirent leur marche le long de l'Assiniboine jusqu'au Fort Garry. Il n'y avait pas encore deux fois 24 heures que les représentants de tout le pays réunis en convention avaient définitivement établi le Gouvernement provisoire que Scott, révolté contre cette autorité, entraînait en appareil de guerre dans la ville de Winnipeg. A la tête de sa troupe, il chercha à s'emparer de la personne du Président du Gouvernement, cernant à cet effet une maison où celui-ci avait coutume de se trouver.

Mais ne l'ayant point surpris, ils allèrent rejoindre à St. André le rassemblement tumultueux de Sauvages et de blancs aux ordres du Dr. Schultz.

C'est là et par les personnes composant ce rassemblement que furent assassinés les malheureux Sutherland et Parisien.

Le 17 février, quand Boulton fut pris avec ses 47 hommes les armes à la main, sous les murs du Fort Garry, Scott, était encore du nombre.

Ainsi capturé pour la seconde fois, Scott, dans sa prison, ne laissa pas de se distinguer par la violence de sa conduite qui s'exagéra surtout le 1er mars. Ce jour-là, Th. Scott et M. McLeod forcèrent leurs compagnons à faire comme eux. Les Métis qui avaient toujours traité leurs prisonniers avec beaucoup d'égards, furent si indignés à la vue de ces outrages qu'ils traînèrent Scott en dehors de l'établissement et allaient l'immoler, lorsqu'un de leurs représentants le déroba à leurs coups. Tous demandèrent que Scott fût traduit devant un conseil de guerre. Pense-t-on qu'il fut livré de suite à la cour martiale? Le Président du gouvernement provisoire chercha à éviter cette extrémité en faisant venir Scott devant lui. Il l'invita à se bien rendre compte de sa position, le priant en quelque sorte, quelles que fussent ses convictions, de se taire et de se tenir tranquille dans sa prison; afin, dit la Président, que j'aie cette raison d'empêcher que tu sois traduit devant le conseil de l'Adjudant-Général, comme les soldats métis le demandent à grands cris.

Scott dédaigna tout et persista dans sa mauvaise conduite. D'heure en heure, on s'attendait à voir surgir de nouveaux troubles. Ces troubles allaient mettre encore en jeu la vie des citoyens; ils tendaient à entraver le départ de nos délégués. Ils ne pouvaient manquer d'être favorables au Dr. Schultz, qui, ne pouvant plus demeurer à la Rivière Rouge, se rendit à l'Ontario pour y soulever les masses contre le gouvernement provisoire, empêcher nos délégués d'être reçus officiellement par le gouvernement canadien et pour tâcher de faire prévaloir à Ottawa une délégué du Nord-Ouest selon son choix.

Le 3 du même mois, nous fîmes comparaître Scott devant un tribunal de guerre. Il fut examiné sous témoignages assermentés; il fut convaincu et condamné à mort.

Le lendemain, 4 mars 1870, cette autorité de gouvernement qui nous avait été provisoirement confiée pour le salut d'une colonie anglaise et dont nous n'avions pendant trois mois de lutte acharnée fait usage que pour désarmer nos ennemis, nous l'exercâmes enfin dans toute sa sévérité. Scott fut exécuté, parce qu'il le fallait pour faire triompher l'ordre et remplir ainsi notre devoir en le faisant respecter.

Et maintenant, non-seulement le Canada n'a rien à faire légalement avec cette exécution, mais il n'est pas raisonnable qu'il fasse retomber sur un particulier ce qui est le fait d'un gouvernement, et qu'il traite en vils aventuriers les membres et les officiers d'un gouvernement dont la légalité est certaine, et avec lequel il a lui-même traité au vu et au su de tout le monde pendant presque toute une session du parlement.

Quatre jours après l'exécution de Scott, Sa Grâce Mgr. Taché, arrivait au milieu de nous.

Mandé de Rome, entr'autres par le gouvernement canadien, Monseigneur revenait dans le Nord-Ouest chargé par le Canada de travailler à une véritable entente entre les deux pays.

Sa Grâce réitéra donc auprès du président du gouvernement provisoire l'invitation du gouvernement canadien d'envoyer des délégués à Ottawa.

Le pays était redevenu calme. Le 22 mars le gouvernement provisoire expédia ses délégués vers la capitale du Canada.

Chaque délégué reçut la lettre de créance que voici :

Monsieur,
Le président du gouvernement provisoire d'Assiniboia, en conseil, vous choisit monsieur... en compagnie de messieurs... afin de vous diriger à Ottawa, en Canada, et que là vous placiez devant le gouvernement canadien la liste qui contient les conditions et les propositions sous lesquelles le peuple d'Assiniboia consentirait à entrer en confédération avec les autres provinces du Canada.

Signé ce 22ième jour de mars, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix.

Par ordre,
THOS. BUNN,
Secrétaire.
Siège du Gouvernement,
Winnipeg, Assiniboia.

A l'arrivée de nos délégués à Ottawa, on voit comment Schultz, Mair, Lynch et autres, tâchèrent de les accabler, en soulevant contre eux les préjugés de races et de religions. Le Dr. Lynch fut annoncé et poussé en avant comme le véritable délégué du Nord-Ouest. Mais en réalité l'exécution de Scott, en rétablissant la paix, avait privé ces hommes de l'appui qu'ils avaient jusque-là trouvé dans nos troubles; et elle avait nullifié leur influence à Ottawa. Aussi le Dr. Lynch ne fut point reconnu comme délégué du Nord-Ouest.

Alors, pour se dédommager de la ruine de leurs projets, nos ennemis s'efforcèrent de nous rendre fatale à nous-mêmes l'exécution de Scott, et à cette fin ils ne cessèrent de lui prêter aux yeux de l'opinion publique des circonstances horribles et des motifs injustes. Ils entreprirent de détruire la force morale du gouvernement lui-même, en faisant passer ses membres et ses soutiens pour des rebelles et des usurpateurs, etc; en représentant la mort de Scott comme un meurtre simplement exécuté. Nos délégués furent indignement arrêtés et traînés devant les tribunaux.

La promesse que les commissaires canadiens nous avaient donnée au nom de leur gouvernement de les bien recevoir fut foulée aux pieds. Le gouvernement provisoire et ses délégués firent entendre leurs justes réclamations.

L'Angleterre manifesta au gouvernement canadien le mécontentement que lui causait l'arrestation de nos délégués.

D'un autre côté, Sa Grâce Monseigneur Taché n'épargnait aucune fatigue, aucune peine pour faire connaître à tous les bienveillantes intentions de la Couronne à l'égard des habitants du Nord-Ouest.

Durant tous nos troubles nous avions toujours été remplis de l'espoir que si nos humbles réclamations arrivaient jusqu'au trône de Sa Majesté, Elle ne nous laisserait pas écraser. Aussi faisons-nous flotter avec confiance le drapeau britannique au dessus de nos têtes. La généreuse conduite que l'Angleterre venait en effet de prendre vis-à-vis de nous et les assurances si respectables que notre Archevêque nous donnait au sujet des arrangements que nous ferions avec le Canada, nous engagèrent, nonobstant l'outrage fait à nos délégués, à ne pas changer notre disposition de traiter avec le gouvernement canadien.

Sur ces entrefaites, le gouvernement provisoire avait obtenu l'avantage d'être reconnu sur toute la terre de Rupert et le Nord-Ouest par la compagnie de la Baie d'Hudson elles-mêmes.

En arrivant à Ottawa nos délégués, malgré les entraves qu'on leur suscita, avaient écrit comme suit au secrétaire d'Etat pour les Provinces, l'Honorable Jos. Howe :

Ottawa, 23 avril 1870.

A l'Honorable Secrétaire d'Etat, etc.,

Joseph Howe,

Monsieur,

Les soussignés, délégués du Nord-Ouest, désirant retarder le moins possible les affaires de leur mission, ont l'honneur de vous prier de vouloir bien informer le gouvernement de son Excellence qu'ils désirent être entendus le plus tôt possible.

ALFRED H. SCOTT,
JOHN BLACK,
J. N. RITCHOT.

Le 26 avril l'Honorable Joseph Howe, secrétaire d'Etat, etc., avait répondu à nos délégués de la manière suivante :

Ottawa, 26 avril 1870.

Messieurs,

Je dois accuser réception de votre lettre du 22 courant, annonçant que comme délégués du Nord-Ouest auprès du gouvernement de la Puissance du Canada, vous désiriez avoir le plus tôt possible une audience du gouvernement, et en réponse j'ai à vous informer que l'Honorable Sir John A. Macdonald et l'Honorable Sir George Etienne Cartier ont été autorisés par le gouvernement à traiter avec vous le sujet de votre mission; et ils seront prêts à vous recevoir à 11 heures.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur,

JOSEPH HOWE.

Au Révérend J. N. RITCHOT,
JOHN BLACK, Ecr.,
A. H. SCOTT, Ecr.

Les négociations s'ouvrirent à l'heure indiquée entre les délégués du gouvernement canadien et ceux du gouvernement provisoire.

La première condition du traité proposé par les délégués du Nord-Ouest a été qu'après les arrangements, une amnistie générale serait de toute nécessité proclamée dans le Nord-Ouest, avant que le Canada ne prit possession de ces territoires. J'ignore si le Canada a jamais pensé sérieusement que cette condition de l'amnistie a été posée par nos délégués canadiens comme condition *sine qua non*.

Il est vrai que notre dévouement à la Confédération elle-même l'a dispensé de faire attention à cela. Mais qu'on me permette de le dire, la justice demande qu'il s'en occupe.

J'ai dit que les délégués du gouvernement canadien acceptèrent la condition de l'amnistie. En effet, Sir John A. et Sir George Etienne répondirent à nos délégués qu'il était de la nature même de l'arrangement amical qui avait lieu entre les deux pays, que cette amnistie fût proclamée comme ils la demandaient. Ils ajoutèrent que bien que la proclamation de cette amnistie fût de la prérogative Royale, ils étaient cependant en mesure d'assurer aux délégués du Nord-Ouest qu'elle serait certainement proclamée.

Le Très Honorable Sir John Young, depuis Lord Lisgar, Sir Clinton Murdoch, délégué à Ottawa par la Couronne pour y faire connaître ses volontés au sujet des difficultés du Nord-Ouest, donnèrent aussi péremptoirement à nos délégués l'assurance que cette amnistie serait proclamée à la satisfaction des habitants du Nord-Ouest.

Néanmoins nos délégués firent remarquer à Son Excellence qu'il serait heureux d'avoir par écrit cette promesse d'amnistie. Son Excellence répliqua que la chose ne souffrait aucune difficulté, et que cela serait fait aussitôt que le parlement aurait sanctionné le reste des arrangements.

Les délégués du gouvernement canadien et ceux du gouvernement provisoire rédigèrent ensemble le bill de Manitoba.

Pendant ce temps-là, le gouvernement impérial jeta à propos d'envoyer des soldats réguliers dans ses territoires du Nord-Ouest. C'était son droit et son devoir. Et nous étions contents de voir enfin arriver les troupes de la métropole pour assumer au milieu de nous les fonctions du gouvernement.

Mais quelle ne fut pas notre surprise de voir le Canada s'arroger le droit de nous envoyer aussi une expédition militaire, pendant les difficultés qu'il avait avec nous, et sans avoir conclu avec nous aucun arrangement.

Le président du gouvernement provisoire se plaignit auprès de Sa Grâce Monseigneur Taché de l'injustice de la conduite et des prétentions du Canada vis-à-vis de nous. Et il déclara à Sa Grâce qu'en tant que l'expédition de Wolsley était canadienne elle devrait se fermer devant elle les portes du pays aussi longtemps qu'une entente amicale ne serait pas définitivement conclue entre le gouvernement canadien et le gouvernement provisoire, et tant que nous n'aurions pas les garanties d'une amnistie générale.

Monseigneur condamna de toute son autorité cette attitude de notre part. Mais sur la remarque que nous fîmes à Sa Grâce que nous nous défendions avec justice, Monseigneur invoquant son pouvoir de commissaire canadien, nous dit : "Ne faites pas cela. Je vous donne ma parole d'honneur qu'une amnistie générale sera proclamée avant l'installation d'aucun Lt.-Gouverneur canadien ici."

Au reste, le gouvernement impérial avait enjoint au Canada de ne faire partir aucune de ses milices pour le Nord-Ouest, avant que les délégués de ce pays ne fussent satisfaits.

La Chambre à Ottawa ayant passé l'acte de Manitoba, nos délégués insistèrent auprès du gouvernement canadien pour avoir alors par écrit la convention déjà faite au sujet de l'amnistie. Son Excellence le Gouverneur-Général répondit qu'elle ne croyait pas qu'il y eût rien au monde de plus sûr que la parole même d'un représentant de Sa Majesté. Que cette parole, lui-même l'avait engagée en faveur de l'amnistie. Que les habitants du Nord-Ouest auraient cette amnistie, et qu'elle serait rendue dans le Nord-Ouest avant les délégués eux-mêmes.

Nos délégués revinrent au Fort Garry, le 17 juin 1870. Le 24 du même mois, le gouvernement provisoire ayant réuni la chambre des représentants du peuple, se fit rendre compte, dans une séance publique, des arrangements faits avec le Canada par nos délégués.

Le traité se composait de deux choses fort distinctes : 1o. de la constitution politique d'une partie considérable des territoires du Nord-Ouest comme province indépendante dans la Confédération; c'était l'acte même de Manitoba; 2o. du règlement définitif de toutes les difficultés passées par la proclamation très prochaine d'une amnistie générale qui avait été garantie à notre délégation, comme je viens de faire connaître.

Nous avions fait avec le gouvernement canadien des arrangements si favorables que la chambre des représentants du Nord-Ouest vota sans aucune opposition notre consentement d'entrée dans la Confédération. Et le gouvernement provisoire, par son secrétaire d'Etat, Thomas Bunn, notifia de ce fait l'Hon. Joseph Howe, secrétaire d'Etat pour les provinces. Le document portait que nous consentions à nous confédérer avec le Canada, parce que nous avions dans l'acte de Manitoba les principes pour lesquels nous avions combattu, et parce qu'une amnistie générale ne devait pas tarder à être proclamée.

Sa Grâce Mgr. Taché porta cette importante pièce officielle aux autorités à Ottawa.

Il faut remarquer ici que déjà le Gouverneur Général avait négligé d'accomplir l'assurance qu'il avait donnée à nos délégués que l'amnistie précéderait leur arrivée dans le Nord-Ouest.

Cependant le 15 juillet 1870, le transfert de la terre de Rupert et des territoires du Nord-Ouest fut fait au gouvernement canadien.

Pour terminer les arrangements, nos délégués avaient averti les délégués du gouvernement canadien de faire savoir à leur gouvernement que les membres et les officiers du gouvernement provisoire voulaient être déchargés de la responsabilité de gouverner, aussitôt après que le transfert aurait été opéré. Mais comme là-dessus, l'Honorable ministre de la Milice et de la Défense, Sir George Etienne Cartier, avait insisté auprès de nos délégués en disant : "Que Riel et son conseil continuent à maintenir la paix, après le transfert, dans Manitoba et le Nord-Ouest, jusqu'à l'arrivée du lieutenant-gouverneur," nous nous dévouâmes à cette tâche. Depuis le 15 juillet 1870 jusqu'au 24 du mois d'août suivant, nous gouvernâmes dans l'intérêt du Canada sa Province de Manitoba et ses territoires du Nord-Ouest. Cet espace de temps écoulé, le colonel Wolsley arriva au Fort Garry. Au lieu de se présenter amicalement, comme le droit des gens lui en faisait un devoir, son arrivée fut celle d'un ennemi. Le vice-président du gouvernement provisoire, M. F. X. Dauphinais, M. F. X. Pagée et M. Pierre Poitras, deux des représentants du peuple qui, le 24 juin auparavant, avaient voté amicalement en faveur de notre entrée dans la Confédération, suivaient paisiblement la route qui mène à leurs demeures. Wolsley les fit arrêter violemment et traîner en prison. L'un d'eux, P. Poitras, un vieillard, fut maltraité par les soldats du colonel Wolsley jusqu'à recevoir des blessures graves.

Après avoir ainsi pris possession du Fort Garry que nous avions laissé libre devant le représentant de Sa Majesté, Wolsley, dans un discours public, se félicita lui et ses troupes, d'avoir mis en fuite les bandits de Riel. Voilà les expressions dont il se servait pour qualifier le Président du gouvernement provisoire et ses soutiens.

Quelques jours plus tard arriva le lieutenant-gouverneur canadien. Mais il ne prit les rênes du gouvernement de notre pays que pour consommer l'acte de perfidie insigne dont le Canada nous faisait les victimes. Il s'installa sans remplir la condition *sine qua non* de l'amnistie.

Ainsi, le gouvernement canadien a rompu dès le commencement le traité solennel qu'il a fait avec le gouvernement provisoire.

De plus, le gouvernement canadien nous a fait faire des propositions amicales par le vicaire général, le Rév. J. B. Thibault, par M. le Colonel de Salaberry; et quand nous eûmes accepté son amnistie, il s'est moqué de nous.

Il s'est moqué des assurances publiques, formelles et spontanées d'amnistie qu'il nous a données, dans le mois de janvier 1870, par la bouche de M. A. D. Smith, maintenant surintendant de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, dans Manitoba et le Nord-Ouest.

Il s'est moqué de sa parole d'honneur qu'il nous a donnée spontanément en faveur d'une amnistie dans le mois de mai 1870, par la bouche de Sa Grâce le dévoué archevêque de St. Boniface.

La Confédération canadienne pour Manitoba et le Nord-Ouest est donc une supercherie.

Il y a trois ans et demi que cet état de choses existe, mais les anciens habitants de la terre de Rupert et du Nord-Ouest n'ont jamais cessé de réclamer ce qui leur appartient, ce que le gouvernement canadien leur doit à tant de titres. Et aujourd'hui plus que jamais ils le réclament avec force. Ce que nous demandons, c'est l'amnistie : c'est l'exécution loyale de l'acte de Manitoba. Rien de plus, mais aussi rien de moins.

LOUIS RIEL.

FAITS DIVERS.

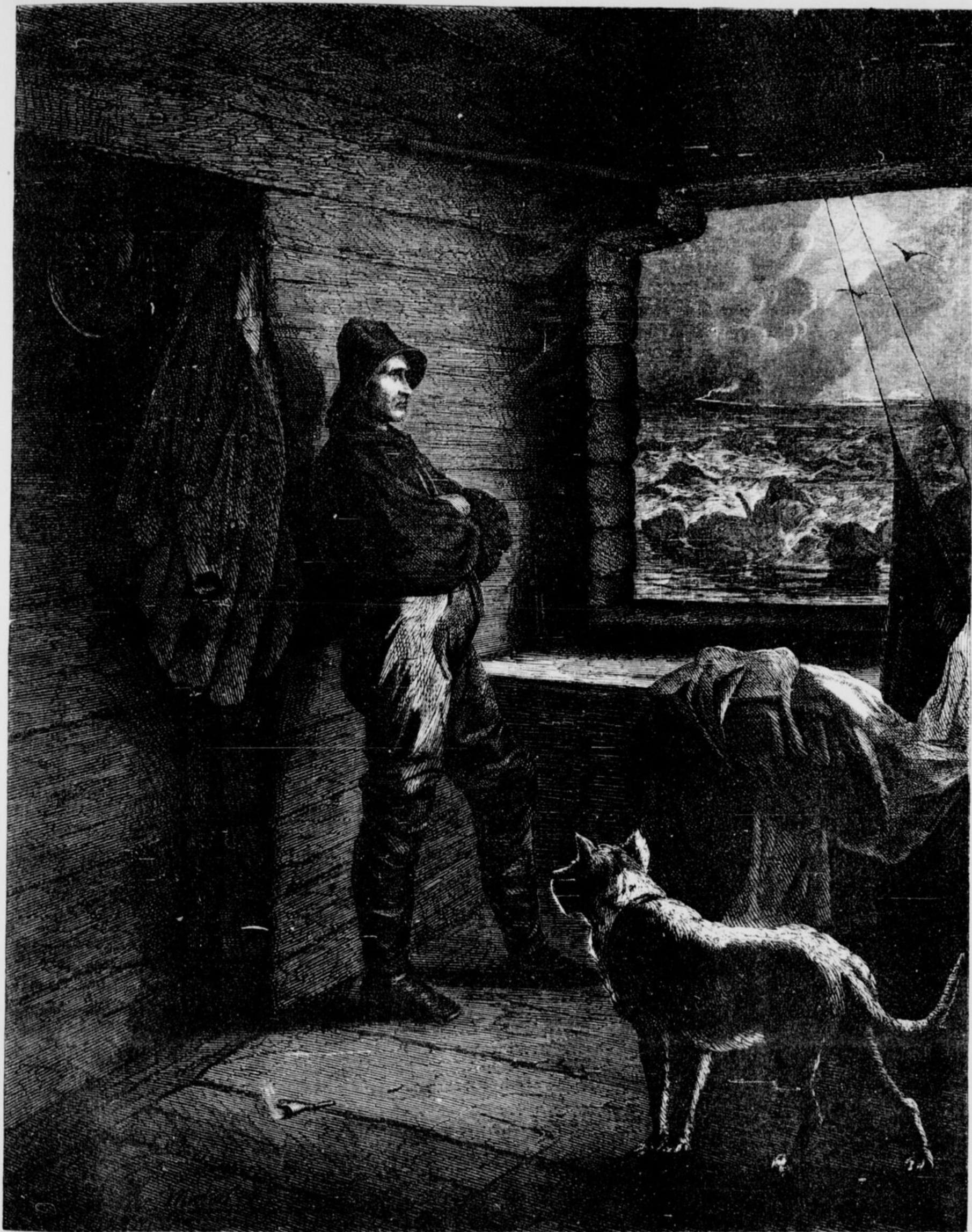
UN MEURTRE.—Il y a déjà quelque temps que la population de Québec n'a été mise en émoi par quelque tragique événement du genre de celui que nous consignons aujourd'hui dans nos colonnes.

La tragédie a eu lieu à l'hôtel LaRoche, chemin Ste. Foye. L'auteur du meurtre est un jeune homme du nom de George Schmidt et la victime un nommé Pat. O'Brien.

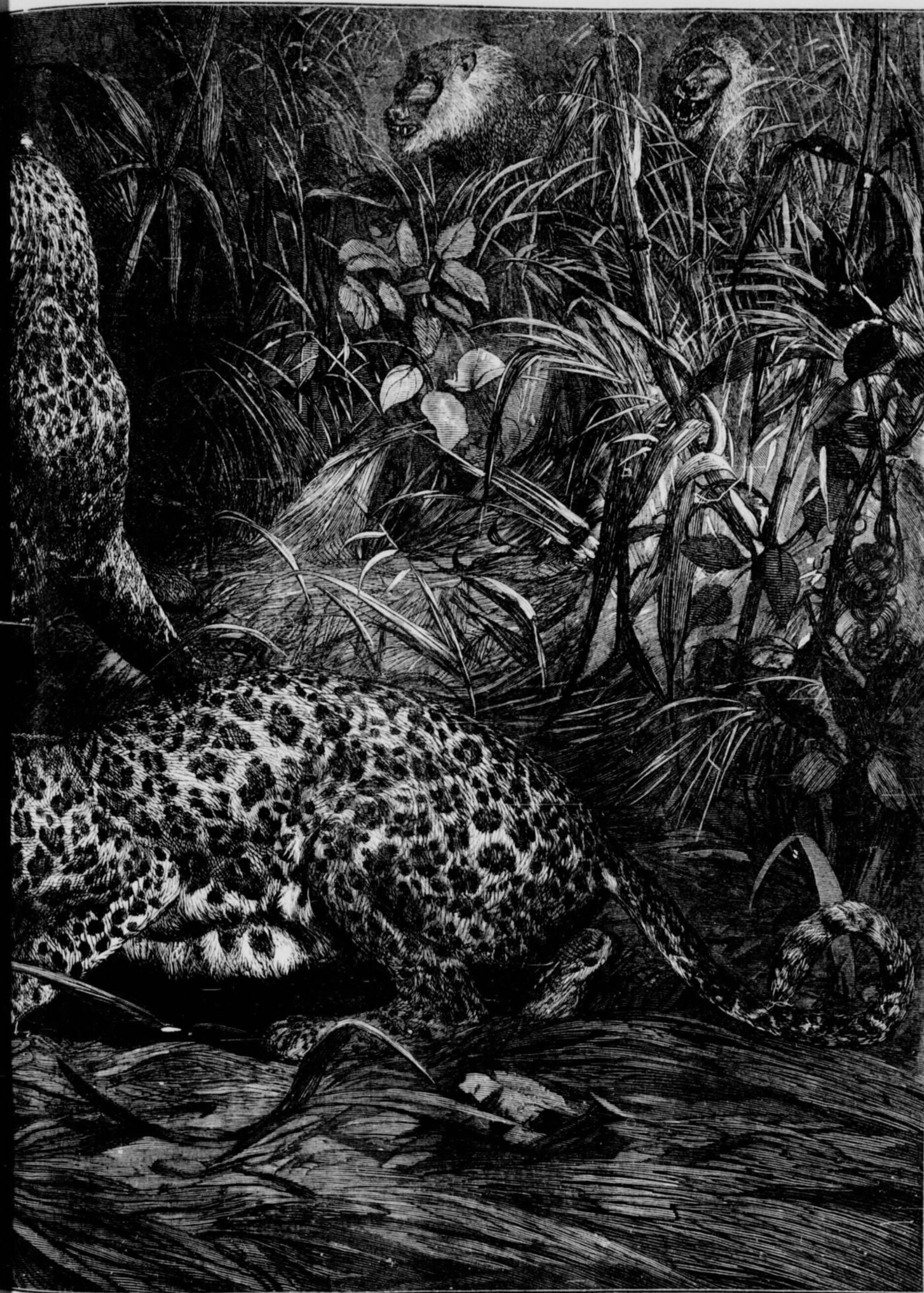
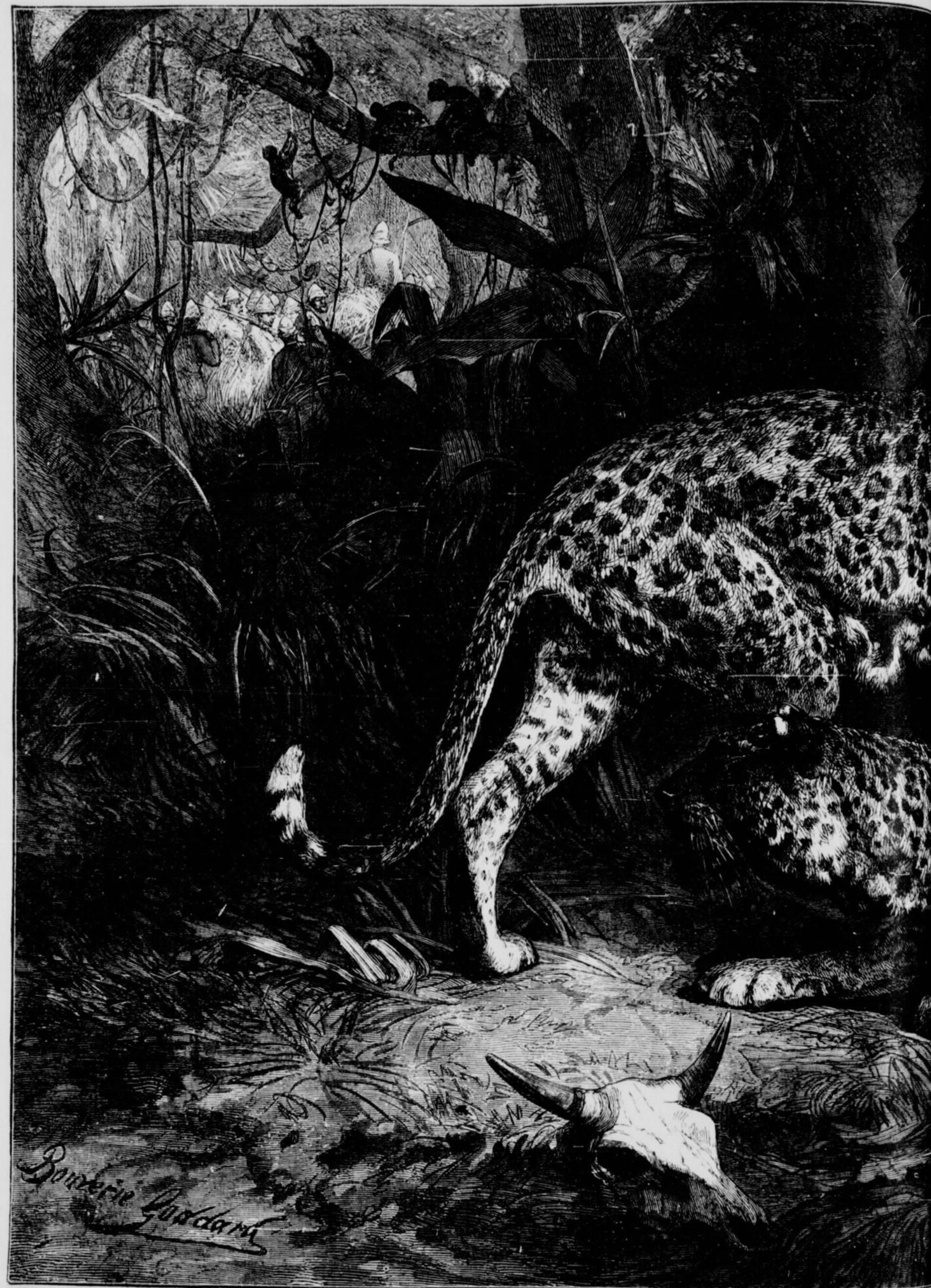
Dans l'après-midi de samedi, 7, George Schmidt se rendit en voiture à l'hôtel LaRoche avec une nymphe du demi monde, portant le nom de Susan Louisa Elson, et M. St. Laurent, de Rimouski. L'hôtel LaRoche est tenu par un nommé Raymond Drolet et jouit d'une bonne réputation.

A la suite de quelques libations, George Schmidt déjà très échauffé, commença à faire voir son talent de boxeur. Pat. O'Brien, commis de l'hôtel et beau-frère de Drolet, le point de mire de ses bravades. O'Brien se contentait de sourire.

Les promeneurs se remirent à vider des petits verres et



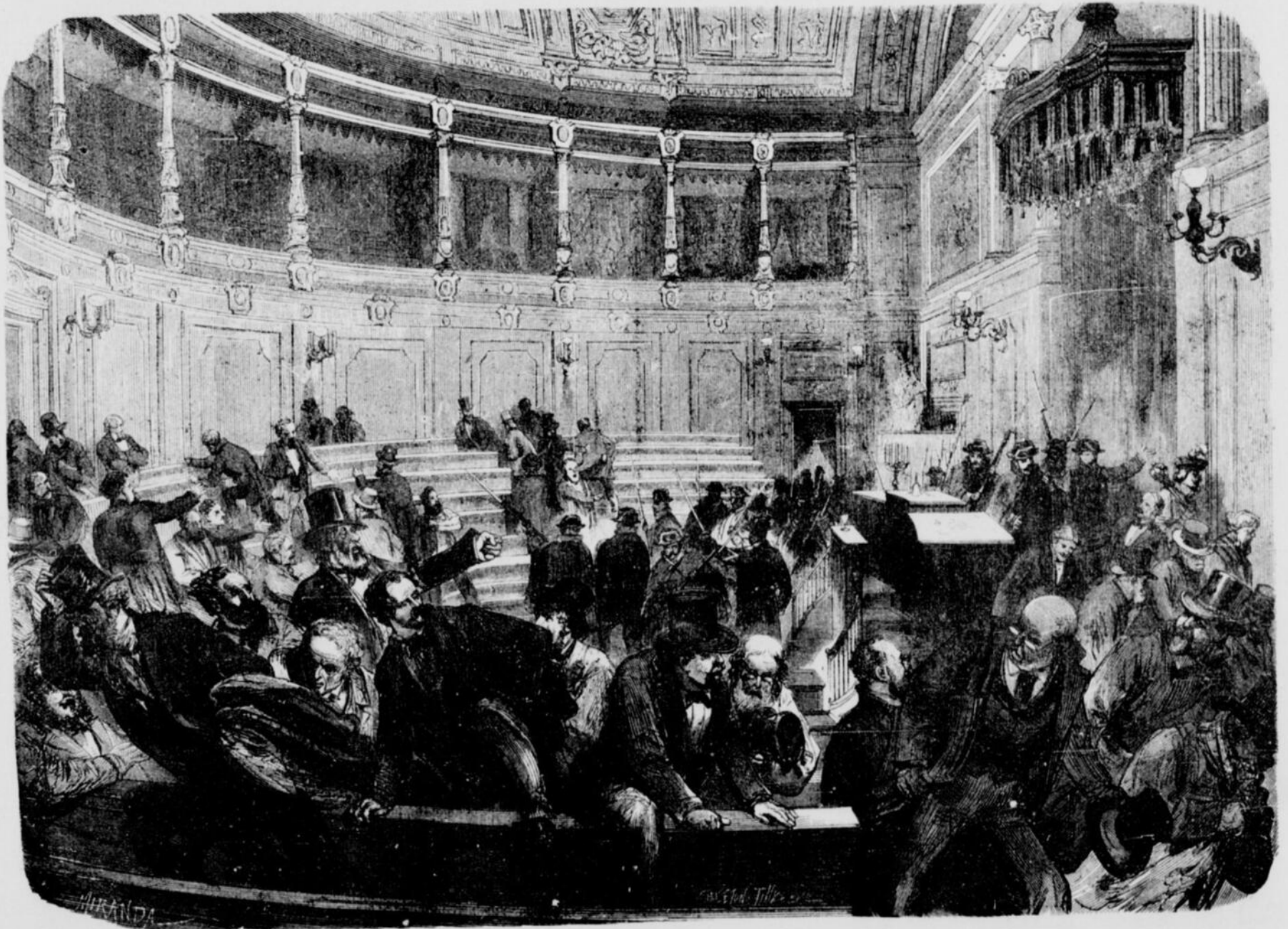
VOILÀ LA TEMPÊTE!



L'ARMÉE ANGLAISE DANS LE PAYS ENNEMI.



LES ABORDS DES CORTÈS DURANT LA NUIT DU 2 JANVIER



LE COUP D'ÉTAT EN ESPAGNE.—LA GARDE CIVILE DISPERSÉ LES CORTÈS.

grand nombre. Susan tenait tête aux buveurs. George Schmidt se trouva complètement allumé et cette fois voulut absolument se battre avec O'Brien. Il le provoqua de toutes façons et à la fin l'accusa d'avoir volé un manchon de fourrures appartenant à Susan Elson, et persista dans son accusation, malgré les dénégations de O'Brien.

Schmidt devint plus furieux et se mit à jurer et à provoquer en duel tous les gens de la maison. Sa fureur augmenta davantage lorsque le manchon fut déclaré introuvable.

O'Brien sortant de derrière le comptoir voulut s'emparer de Schmidt pour l'asseoir; mais au moment où il lui adressait quelques mots Schmidt tira un pistolet de sa poche et fit feu sur O'Brien qui s'affaissa sans connaissance sur le plancher. La balle lui était entrée dans la tête par l'œil droit. Emoi et consternation faciles à comprendre dans la maison; les gens effrayés se mirent à fuir de tous côtés. Le trio de promeneurs resta seul dans l'hôtel, et quelques secondes après filait en voiture du côté de Québec, mais l'alarme fut bientôt donnée, et à la barrière Schmidt, Susan Elson, St. Laurent et le charretier nommé Caron étaient arrêtés. Bientôt après la police les conduisit tous à la Station Centrale.

Le malheureux O'Brien est mort à 2 heures la nuit dernière sans avoir pu recouvrer sa connaissance. C'était, paraît-il, un brave garçon qui remplaçait son beau-frère quand il était absent, et qui était le seul soutien de ses vieux parents à St. Colomb de Sillery.

Le meurtrier George Schmidt est un jeune homme de 16 ans, natif de New-York; il demeure à St. Roch, rue Craig, chez sa mère, qui tient un hôtel d'une réputation bien médiocre.

Susan Louisa Elson est une anglaise qui n'est à Québec que depuis trois ans.

Dimanche matin, entre neuf et dix heures, un jeune homme nommé Xavier Gougeon, a attenté à ses jours, en se tirant un coup de pistolet dans une auberge des Tanneries connue sous le nom de "Grand Trunk Saloon," et tenue par le nommé Samuel Macdonald. Par un heureux hasard la balle a pénétré dans le côté gauche, sans attaquer aucun des organes essentiels.

Les Américains se préparent activement à la fête du centenaire de l'Indépendance des Etats-Unis, qui sera célébrée à Philadelphie en 1876. Ils ont formé le projet de construire, près du terrain de l'Exposition Universelle qui aura lieu à Philadelphie, une tour en fer de 1000 pieds de hauteur. Cette tour coûtera plusieurs millions, et sera le plus haut monument élevé par la main des hommes. Elle dépassera de moitié les pyramides d'Egypte et les plus hauts édifices connus. On parviendra au sommet par des élévateurs, qui feront l'ascension dans l'espace de quelques minutes. Cette tour dominera tout le pays et offrira un des plus brillants spectacles.

LE PROCÈS D'UN VERT-VERT.—Une cause qui restera célèbre, s'est instruite à la Cour de Circuit, la semaine dernière.

Il ne s'agit rien moins que d'un perroquet que le demandeur, un anglais, prétendait lui avoir été volé par un canadien français.

L'oiseau, cause de la dispute, était en Cour, et sa tenue grave prouvait qu'il comprenait le rôle important qu'il jouait dans le temple de la justice.

Comme le perroquet ne parlait pas assez pour dire qui était son maître, ce dernier ayant négligé de lui apprendre son nom, l'avocat du demandeur s'évertuait à établir que le perroquet appartenait à son client anglais, attendu qu'il ne répétait que des mots de cet idiome.

L'avocat de la défense voulut établir le contraire et le dialogue suivant s'engagea entre lui et un témoin.

L'avocat—Vous connaissez ce perroquet?

Le témoin—Oui, je le jure.

L'avocat—L'avez-vous entendu parler français.

Le témoin—Oui, souvent.

L'avocat—Quels mots français disait-il?

Le témoin—Crackers.

A cette réplique inattendue, avocats, témoins, clients et curieux partirent d'un rire homérique et il s'écoula plusieurs minutes avant que l'on pût continuer ce procès si important.

La cause est restée en délibéré. Mais dans l'intervalle, une question se présente, le personnage emplumé sera-t-il nourri aux frais de l'Etat tout le temps que la justice indécise, n'aura pas prononcé de son sort?

Si oui, qu'en le traite bien. Le réclamant anglais a préparé, dit-on, un superbe plum pudding au cas où l'oiseau de discorde lui serait adjugé.

MEUX QUE TOM POUCE.—Nous avons en ce moment parmi nous, un curieux échantillon des caprices de la nature. Nous pourrions dire que le fameux Tom Pouce est surpassé en petitesse bien entendu. Jamais probablement être humain, n'a conservé dans la succession des années une taille aussi exigüe. Le petit homme est âgé de 29 ans et n'a que 21 pouces de hauteur.

Il est né en ce pays. Doué d'une vive intelligence, il semble appelé à rivaliser avec le fameux général, son devancier, pour la palme dans le monde des merveilles.

Il paraît que M. Laurier, le nouvel élu de Drummond et Arthabaska a failli périr dans son triomphe. En arrivant d'Arthabaska, escorté d'une longue suite de voitures, les deux chevaux qui le conduisaient prirent soudain le mors aux dents et ce ne fut qu'après beaucoup d'efforts qu'on parvint à les maîtriser. Personne heureusement ne reçut la moindre contusion, mais le char triomphal vola en éclats; et une fois de plus, M. Laurier l'a échappé belle. On se rappelle que peu de jours avant son élection, il pensa se noyer en traversant dans son comté une rivière dont nous avons oublié le nom.

PLAISANTERIE.—Au commencement de la semaine dernière, quelques étudiants se présentaient vers minuit à la porte de la demeure du gardien de l'Ecole de Médecine à Québec. Le gardien entendant frapper, se leva précipitamment et courut à la porte. Des étudiants lui dirent d'ouvrir immédiatement; qu'ils avaient avec eux trois cadavres et qu'ils se croyaient poursuivis par la police.

Le portier ouvrit la porte et leur remit la clef de la salle de dissection, puis alla s'habiller, car il n'avait sur lui que le vêtement le plus indispensables.

Pendant ce temps-là les compères s'emparaient de trois cadavres fraîchement injectés, et prêts à être entamés à la leçon du lendemain.

Le lendemain matin, le portier constatait la disparition des trois cadavres.

On télégraphia à Montréal, on fureta dans tous les coins et recoins, mais des cadavres et des escamoteurs pas l'ombre.

Il paraît que les cadavres sont arrivés à bon port à l'Ecole de Médecine à Montréal, et que les étudiants de l'endroit ont expédié à leurs confrères de Québec un accusé de réception conçu dans les termes les plus reconnaissants.

St. Zotique.—Lundi, 12 janvier, en la salle publique de la paroisse, avaient lieu les élections municipales de cette localité. M. le secrétaire-trésorier en l'absence de M. le Maire, présidait. M. O. F. Prieur, ex-maire, donna des explications sur les formalités requises par la loi en pareille circonstance.

Sur motion de M. Wm. Fournier, épiciier, secondé par M. François Lalonde, l'un des principaux citoyens du lieu, furent élus et acclamés conseillers par toute la foule, MM. Jean Baptiste Elie, père, et O. Fournier. Le sort venait à peine de faire sortir de charge ce dernier.

A la session du Conseil du 2 du courant, les deux conseillers élus, étaient assésentés et prenaient leurs sièges. Puis M. Etienne Leblanc fils, de la rivière Beaudette, était unanimement réélu maire de St. Zotique.

M. R. Méthot de la concession Ste. Catherine, était aussi élu pour remplacer un des conseillers, qui a laissé définitivement la localité.

Les trois autres conseillers qui n'ont point eu d'élection à subir cette année, sont MM. Julien Lalonde, concession Ste. Catherine, Alex. Lalonde, concession St. Thomas, Alphonse Martin, rivière Beaudette.

On se prépare à Québec à célébrer le 10 mars prochain, l'anniversaire de la mort de St. Thomas d'Aquin, ce sera le sixième centenaire. Une messe solennelle sera chantée à la Cathédrale, il y aura sermon de circonstance par le Révd. P. Bourgeois, Dominicain de la maison de St. Hyacinthe. Le soir, une séance sera donnée à l'Université Laval, le Révd. M. Louis Paquet est annoncé comme devant y prononcer un discours à l'occasion de la fête.

Les Révds. P. Dominicains de St. Hyacinthe naturellement se font aussi un devoir, à l'occasion de ce centenaire, de payer un tribut d'hommages à la mémoire de St. Thomas, ce grand Saint, ce théologien illustre qui a été, lui aussi, un enfant de St. Dominique.

La fête à St. Hyacinthe est fixée au 5 Mars.

Le Révd. M. L. N. Bégin, du Séminaire de Québec, est chargé du sermon pour la circonstance.

NOS GRAVURES.

VOILÀ LA TEMPÊTE.

Le brave marin est à son poste au premier éclat du tonnerre. La tempête commence et jettera peut-être à la côte plus d'un navire dont il se prépare à sauver l'équipage. Il est calme, mais sous sa large poitrine qui peut dire quelles émotions s'accumulent?

Sur les côtes de France et d'Angleterre, les bateaux de sauvetage ont rendu d'immenses services.

L'ARMÉE ANGLAISE DANS LE PAYS ENNEMI.

Nous avons annoncé la fin de la guerre des Achantis, qui s'est terminée par le triomphe des troupes anglaises. Ce prompt résultat était généralement inattendu. On pensait voir les hostilités se prolonger indéfiniment. L'Angleterre a rencontré dans cette guerre des difficultés auxquelles elle ne s'attendait pas, et ce n'est qu'après l'envoi d'un renfort puissant que le général Wolseley est parvenu à soumettre les Achantis.

C'est la seconde guerre que l'Angleterre fait en Afrique dans l'espace de trois années, et qu'elle mène à bonne fin. La guerre de l'Abyssinie et celle des Achantis rendront le nom anglais redoutable en Afrique.

Notre gravure représente l'armée anglaise rencontrant, non plus les soldats ennemis, mais une bande de tigres. Heureusement ceux-ci n'osent l'attaquer, effrayés par le nombre.

LE COUP D'ETAT EN ESPAGNE.

Nous avons maintenant des renseignements en abondance sur les événements espagnols. Le *Times* a publié un récit fort pittoresque du coup d'état auquel a collaboré le général Pavia. Lorsque son aide de camp eut apporté la lettre par laquelle il était enjoint aux Cortès de se dissoudre dans cinq minutes, il y eut un moment de confusion indescriptible.

Les premières paroles que l'on put distinguer furent celles de Castelar... En réponse, sans doute, à une question de Salmeron, il protesta qu'il n'avait aucune connaissance du Message dont on venait de parler, et il déclara qu'étant encore virtuellement chef du pouvoir exécutif, puisqu'aucun autre gouvernement n'était installé, il allait destituer et dégrader immédiatement le général Pavia... Après discussion sur ce sujet, Salmeron s'écria que toutes les nuances d'opinions politiques devaient être oubliées en présence du danger qui menaçait l'existence des Cortès, et que le meilleur moyen de conjurer le danger était de confier des pouvoirs supérieurs et dictatoriaux à Castelar.

La proposition fut acceptée à l'unanimité avec un tonnerre d'applaudissements. Pas un des 120 députés qui avaient, quelques instants auparavant, renversé Castelar et précipité le coup d'état, n'y fit opposition. Alors se produisit une scène plus extraordinaire, s'il est possible, que les précédentes. De tous les côtés de la Chambre les députés faisaient en même temps appel à Castelar, le suppliaient d'user sans retard de ses pouvoirs dictatoriaux, de prendre à l'instant quelque mesure énergique afin de sauver les Cortès. L'infortuné dictateur, aussitôt qu'il put faire entendre sa voix, protesta qu'il était trop tard...

C'est alors que M. Salmeron proposa à ses collègues de se faire tuer à leur poste. Cette proposition jeta un froid, et l'apparition des soldats de Pavia décida ces héros à obéir à la nécessité.

Pendant que les républicains français se lamentent sur l'attentat commis par le général Pavia contre les Cortès souveraines, il paraît qu'à Madrid on est absolument enchanté de lui.

La satisfaction est grande, écrit-on au *Journal des Débats*, même parmi les vrais républicains amis de Castelar. Ils sont décidés à ne se mêler de rien pendant quelque temps, mais ils reparaitront aux élections prochaines et donneront tout leur appui à la république unitaire, en insistant sur une décentralisation importante, pour ne pas démentir leurs titres de fédéraux.

Dans les cafés et les tavernes, le jour du coup d'état, on ne voulait pas recevoir l'argent des officiers et des soldats. Pavia

a été acclamé plusieurs fois à son passage dans les rues. Les femmes du peuple ne lui ont pas ménagé les ovations, pas plus que les hommes; et je sais que les dames de Madrid se proposent de faire au général un présent pour lui exprimer leur reconnaissance: il les a délivrées, en effet, de la frayeur mortelle que leur inspiraient les intransigeants.

Il convient d'ajouter que, contrairement aux usages locaux, la partie de l'armée qui a dirigé le *pronocimiento*, n'a voulu ni emplois, ni grades, ni honneurs. Cet exemple est rare partout—et surtout en Espagne.

Rien n'a manqué ni au plan ni à l'exécution; tout a été prévu, aucun détail, tout minutieux qu'il fût, n'a été négligé, jusqu'à faire porter les canons de montagne, qui devaient être braqués dans les principales rues, sur les épaules des soldats, pour ne pas faire de bruit sur le pavé: jusqu'à garnir les caissons d'un certain nombre de gargousses de poudre pour effrayer avant d'en venir à un combat sérieux.

Au dernier moment, le général n'avait oublié qu'une chose: l'occupation du télégraphe; mais, avant de rien entreprendre, la faute était réparée. Des plans si bien conçus sont toujours assurés du succès, et les intransigeants n'ont pu trouver le défaut de la cuirasse par une raison bien simple, c'est qu'il n'y en avait pas.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

FRANCE.

Paris, 10.—Jules Michelet, l'écrivain français, est mort.
Paris, 10.—La *Patrie* dit qu'une correspondance très vive dont on ignore la teneur, a été échangée récemment entre le gouvernement de Berlin et celui de Washington.

ETATS-UNIS.

Washington, 13.—Une requête, couverte des signatures de 16,638 citoyens de la Californie, a été présentée au Sénat, aujourd'hui. Par cette requête, le Sénat est prié de modifier le traité passé avec la Chine de manière à empêcher l'immigration chinoise.

Washington, 13.—Le général Sheridan a télégraphié de New-York, que, vu les troubles qui viennent d'éclater dans l'Ouest et les outrages commis par les indiens, il doit partir immédiatement pour les Territoires, pour se préparer à la guerre qu'il croit inévitable.

ANGLETERRE.

Londres, 10.—Disraeli a prononcé un discours à Buckingham ce soir, et dans lequel il félicita ses électeurs sur le résultat des récentes élections.

Londres, 11.—Jusqu'ici 254 conservateurs et 180 libéraux ont été élus comme membres du Parlement en Angleterre, 15 conservateurs et 36 libéraux représentent l'Ecosse, 21 conservateurs et 44 libéraux et partisans du "Home Rule" ont remporté les succès électoraux en Irlande.

Londres, 14.—Jusqu'à présent 638 députés ont été élus, dont 342 conservateurs et 296 libéraux et *home rulers*.

Les conservateurs ont gagné 58 sièges.
Disraeli et Harvey sont élus pour le Buckinghamshire.
Disraeli a reçu 2999 voix et son adversaire 1720.

Le *Standard* dans son édition de ce matin dit qu'il a raison de croire que le gouvernement résignera lundi ou mardi prochain.

Il est rumeur que Gladstone se retirant du ministère sera élevé à la pairie.

Londres, 14.—La femme de James Anthony Froude, est morte aujourd'hui.

Londres, 15.—Le *Observer* dit que le ministère se composera peut-être comme suit. Premier lord de la Trésorerie, Disraeli; Lord Grand Chancelier, Lord Cairns; Président du Conseil, le duc de Buckingham; Secrétaire de la guerre, le duc de Richmond; Premier Lord de l'Amirauté, le comte de Northumberland; Chancelier de l'Echiquier, M. Hunt ou M. Hubbard; Secrétaire de l'Intérieur, Gathorne Hardy.

ROME.

Rome, 12.—Le Cardinal Antonelli est sérieusement malade. Le Cardinal Tarquini est aussi dans une condition dangereuse. C'est un des cardinaux récemment nommés par le Pape.

Londres, 12.—La Bourse est vivement agitée et des spéculations énormes se font sur les probabilités de la nomination de Disraeli au poste de Premier du nouveau gouvernement.

BIBLIOGRAPHIES.

L'Orpheline des Carrères de Jaumont, un vol. in-12—75 cts., franco par la poste, 85 cts. Par M. A. de Lamothe.

Paris: Ch. Blériot, éditeur. Montréal: J. B. Rolland et fils, rue St. Vincent.

Ce livre, qui mérite bien le nom de *Roman historique contemporain*, est appelé à prendre l'une des premières places dans nos bibliothèques; aussi, voulons-nous en donner une idée à ceux qui ne le connaissent pas encore.

Un capitaine de Turcs quitte l'Algérie où il habite depuis dix ans, pour venir dans son village natal, au milieu de sa famille, se débarrasser d'une fièvre opiniâtre. Sa famille se compose de son père, le brasseur Schultz, de Mme Schultz, de deux sœurs dont une mariée et de Georges. Sous ce toit se trouvent encore Marguerite, une orpheline, de vingt ans, recueillie par M. Schultz et Wilfried, un Prussien qui se donne comme converti au catholicisme et qui tient les livres de la brasserie. Pendant le congé du capitaine, la déclaration de guerre de la France à la Prusse éclate comme une bombe au milieu de ce foyer paisible.

Chacun alors des personnages commence à jouer son rôle dans ce grand drame de l'invasion prussienne.

Wilfried est un espion allemand; le capitaine à peu près guéri se met à la tête de sa compagnie, George s'engage dans un régiment de dragons; Wilfried se fait naturaliser français et incorporer dans l'avant-garde du général Douay; M. Schultz se prépare à défendre vigoureusement ses foyers.

Cependant les événements se précipitent. Les Prussiens, avertis par Wilfried surprennent, à Wissembourg, le corps d'armée du général Douay. Le capitaine est tué dans la mêlée. La trahison de Wilfried est découverte, mais trop tard. La maison du brasseur est pillée et à moitié brûlée par l'ennemi qui guide l'ancien teneur de livres.

Les personnages continuent à se mouvoir, on les voit à St. Privat, à Jaumont.

Wilfried, surpris par Guillaume est conduit dans les Carrères de Jaumont où Toussef, Kabyle, soldat de la compagnie

du capitaine, lui scie lentement le cou pour se venger de la mort de son capitaine.

Autant cette analyse est sèche, autant le drame est mouvementé, coloré et vivant. A qui s'intéresse-t-on ? à la famille Schultz ? à la France ? A tous deux, je crois, tant leurs malheurs sont confondus.

Tet est le résumé de l'*Orpheline des Carrières de Jaumont*, beau volume de 450 pages et qui certes, par la foi et le patriotisme qu'il respire, peut être placé en tête des œuvres de M. de Lamothé.

DE TOUT UN PEU.

A propos du steeple-chase des trois fauteuils académiques. Voilà trente ans, un jour, rue de Tournon, Jules Janin vit entrer chez lui un quidam pâle, un inconnu effaré qui avait tout l'air d'un échappé de Bicêtre.

—Monsieur, dit-il en s'adressant à l'auteur de *Barnave*, rendez-moi un grand service.

—Lequel, monsieur ?

—Improvisez-moi quelque chose, une machine quelconque, prose ou vers, que je puisse exhiber et qui me serve de titre pour aller à l'Académie française.

—Soit, répondit Jules Janin, qui devina tout de suite à quel toqué il avait affaire.

Et il fit le quatrain suivant :

Les hannetons, fils du printemps,
Qui se nourrissent de verdure,
Font les délices des enfants
Et l'ornement de la nature.

Le prince des critiques ajouta :

—Signez ces vers et toutes les portes s'ouvriront devant vous.

Le fou (c'en était un, mais c'était, avant tout, un pauvre diable) s'en alla droit au secrétariat de l'Institut afin d'y présenter ses titres. Sur le vu du quatrain, M. Villemain lui fit donner un secours de cent francs, et jamais le pauvre insensé n'avait vu tant d'argent à la fois.

Il a été connu vingt ans sous le nom de l'*Homme qui a chanté les hannetons*.

M. le comte de Paris va publier prochainement un ouvrage de la plus haute importance.

C'est l'*Histoire de la guerre d'Amérique*, en deux volumes, ornés de cartes et de plans que l'on achève en ce moment.

Le plan de cet ouvrage a été conçu en Angleterre avant la guerre de 1870, époque à laquelle il avait déjà reçu un commencement d'exécution.

Bernadille, le chroniqueur du *Français*, raconte une charmante anecdote sur un des nouveaux cardinaux, Mgr. Régner, archevêque de Cambrai. Non-seulement, c'est un prélat modèle et un écrivain si éminent que M. Villemain avait pensé à lui pour l'Académie, mais il a toujours eu et il a encore un esprit des plus fins. Dans sa jeunesse, il était proviseur au collège d'Angers, quand la duchesse de Berry, au cours d'un de ses voyages, fit annoncer sa visite à l'hospice des sourds-muets d'Angers.

La supérieure, toute bouleversée de cette nouvelle, consulte en grande hâte l'abbé Régner, alors vicaire-général.

—Que me conseillez-vous, M. l'abbé ? On dit que la duchesse n'aime pas les discours. J'ai envie d'installer un transparent, avec une inscription. Mais laquelle ? laquelle ?

—Eh ! vous voilà bien embarrassée, riposte aussitôt le vicaire-général en souriant. Puisqu'il s'agit de sourds-muets, écrivez :

Duchesse de Berry, qui fuyez les harangues,
Ne craignez rien de nous : nous n'avons point de langues.

Une opinion de Napoléon III.

Dans son livre intitulé : *Bleu, Blanc, et Rouge*, M. F. Giraud, l'un des écrivains les plus avancés du parti impérialiste, cite les paroles suivantes de Napoléon III. L'empereur s'exprimait ainsi en 1871, à l'époque de la réunion de l'Assemblée :

«..... Une seule combinaison avait chance de réussir : la fusion ; si on l'eût tentée résolument, à l'heure opportune, sous la pression des événements, c'est-à-dire à Bordeaux, avant la conclusion de la paix, elle pouvait s'accomplir et la France y eût alors applaudi. Une pareille occasion ne se présentera plus. Peut-être faut-il le regretter ! Si cette union s'était faite sans arrière-pensée entre les deux branches, leurs partisans, leurs doctrines, c'eût été sans doute la meilleure solution.

« Les orléanistes se trouvaient anéantis, les impérialistes désarmés, car le comte de Chambord, homme honnête, aimant la France, voulant le bien, représentant comme moi le principe d'autorité, n'eût pas trouvé parmi eux d'adversaires sérieux ; quand à moi, j'aurais donné à mes amis le conseil de reconstruire son gouvernement. Le mal qui nous ronge depuis 1789, la multiplication des partis, se fût trouvé de la sorte atténué autant qu'il peut l'être. »

Et comme je lui faisais observer que la Révolution de 89 avait placé le remède à côté du mal en faisant surgir une dynastie populaire, destinée à observer les autres, l'empereur reprit avec vivacité :

« Oh ! non, le mal a été plus puissant que le remède. »

Une jolie aventure arrivée à M. Taine.

Lui, il n'a pas dû la trouver si jolie, mais c'est un peu tant pis pour lui.

Hier, pénétré dans son cabinet, on ne sait trop comment, un individu à cheveux griseux sous une casquette encore plus griseuse, parlant avec l'organe de Chopard, et ponctuait ses périodes par des bouffées de brûle-gueule.

La figure de M. Taine exprime aussitôt un point d'exclamation effaré.

—Dis-donc, citoyen, fait l'homme, c'est vrai que t'es un libre-penseur, un vrai ?

—Certainement, répond M. Taine embarrassé, je....

—Faut pas faire de manière avec bibi, reprend l'homme ; je suis chef de groupe, entends-tu ? Es-tu libre-penseur ou ne l'es-tu pas ?

M. Taine, sentant qu'il avait affaire à un personnage, se lève et affirme d'un ton solennel :

—Je suis libre-penseur.

—C'est bien. Es-tu pour l'impératif ?

—Pardon, pour ?.....

—Pour le mandat impératif.

—Oui, dit M. Taine en baissant la tête.

—Eh bien, reprend l'homme, puisque tu es athée et impé-

ratif, on va faire quelque chose pour toi. Tu es candidat à l'Académie, je ne sais pas trop ce que c'est que ton Académie, mais tu peux compter sur les voix du faubourg Antoine !

M. Taine essaye de balbutier quelques mots d'explication.

—Allons, dit son protecteur, fais pas tes manières.... offre-moi un canon, et l'affaire est pesée !

Dans sa chronique de la *Patrie* M. Albert Delpit rapporte un touchant souvenir relatif au frère Philippe :

Un jour, vers 1838 on vint annoncer au R. F. Philippe qu'une personne désirait être reçue par lui. Il demanda la carte de l'inconnu : elle portait ce nom, rayonnant alors : *Alphonse de Lamartine*. Le poète illustre fut introduit aussitôt auprès de l'humble frère. Ils devaient s'entendre dès les premières paroles : n'étaient-ils pas aussi grands l'un que l'autre ? l'un par le génie, l'autre par la charité. C'était l'époque où Lamartine préparait une étude qui devait trouver dans l'Instruction primaire un remède à la mortalité des enfants. Il venait demander au R. F. Philippe la permission de visiter quelques-uns de ses établissements.

Le supérieur des ignorantins se mit à ses ordres. Il poussa même la gracieuseté jusqu'à accompagner le poète. Celui-ci était profondément triste.

—Je comprends ce que vous devez souffrir, monsieur, lui dit le frère Philippe, et je vous plains.

Lamartine venait de perdre sa fille.

—Pourquoi ne chercheriez-vous pas une consolation ?

—Je n'en connais pas, mon révérend.

—Permettez-moi de vous en communiquer une. En souvenir de celles que vous avez perdues, faites le bonheur d'un de ses enfants que voici. Quand il sortira d'ici, qu'il trouve protection : vous aurez peut-être sauvé une âme.

Lamartine, ému jusqu'aux larmes, serra la main du frère Philippe et répondit simplement :

—J'accepte.

Alors le supérieur général choisit un enfant trouvé, sans famille, sans amis : Lamartine mit dix mille francs à son nom. Savez-vous qu'elle fortune eut cet enfant ? Il est mort colonel d'un régiment de ligne, pendant la dernière campagne. Le génie et la charité avaient donné un héros à la France !

Un Américain, homme d'esprit, M. Samuel W...., réside à Paris depuis vingt-cinq ans.

C'est dire qu'il nous connaît autant et mieux que nous-mêmes.

Tout dernièrement, rue d'Aguesseau, dans une soirée où se trouvaient quelques hommes d'état, il demanda à présenter une observation.

—Messieurs, dit-il, vous cherchez de nouveaux impôts et vous n'en trouvez pas. Il y en a pourtant un tout indiqué et qui ferait beaucoup de bien, socialement et financièrement parlant.

—Lequel donc ?

—Ce serait celui-ci : « Article unique. Tout Français qui voudra parler politique paiera au Trésor un droit de cinq francs par an. » Eh bien ! de deux choses l'une : ou vous trouveriez cent millions dans ce décret, ou vous y trouveriez un calme universel et réparateur.

LES RUINES

DE

MON COUVENT

TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR

M. LÉON BESSY.

(Suite.)

—Non pas, répliqua le pilote ; mais je demanderai d'abord à ma mère de vouloir bien nous dire où croissent les truffes.

—Bah ! répondit ma tante, qui ne sait qu'elles viennent dans la terre ?

—Nullement, dit le pilote, ou du moins la règle n'est pas générale, car j'ai vu de mes yeux un arbuste qui portait une truffe, et cela à une partie très-visible du tronc.

—Tu nous la donnes belle ! dit ma tante.

—J'ai mes preuves, et je dirai de plus que l'arbuste qui produit ce fruit est un rosier.

Mon oncle Narcisse poussa un grand éclat de rire. Je regardai Adèle, et voyant qu'elle devenait pourpre, je crus qu'il était temps d'attirer sur moi l'attention.

—Je certifie, dis-je avec assurance, le fait de la truffe dans le rosier, et même je pourrais au besoin expliquer le miracle.

Je remarquai un mouvement de satisfaction sur les traits de mon oncle paternel, sans doute parce qu'il voyait avec plaisir que je ne dédaignais pas de me mêler à la conversation. Adèle se remit, bien assurée que je n'expliquerais pas la véritable cause du prodige.

—Eh bien ! s'écria mon oncle Narcisse, où donc est le miracle ?

—Chaque fois, répondit le pilote, qu'un avocat expert, ou apprenti, intervient dans une affaire, il s'opère infailliblement un miracle.

Comprenant que ces paroles s'adressaient à moi, je plongeai les yeux dans mon assiette et demandai de manger.

—Mais qu'y a-t-il de commun, continua mon oncle maternel, entre un avocat et un miracle ?

—Pour moi, répondit le pilote, l'une des deux choses ne va pas sans l'autre, et elles me paraissent identiques. Je n'ai connu qu'un seul avocat : c'était à Séville, et j'ai été victime d'un miracle de sa façon. Il s'avisait de me prouver que je lui devais ce que je ne lui devais point en réalité, et il s'y prit de telle sorte qu'il vint à bout de son miracle ; et même il le fit double, car il me fallut non-seulement lui donner ce que je ne lui devais pas, mais encore payer à un notaire une somme égale que je me trouvais lui devoir je ne sais comment.

Cette brusque saillie provoqua le rire de mes deux oncles et de ma tante.

—Depuis cette époque, continua le pilote, du plus loin que j'aperçois le pavillon d'un homme de loi, je tends

la voile au vent et prends le large ; que si, malgré cette précaution, il venait à entrer dans mes eaux, je lui donnerais sur l'heure tout ce qu'il me demanderait, pour n'avoir pas à payer le miracle double.

A ces mots, les rires devinrent plus bruyants. Mais le pilote, voyant que je restais sérieux, ajouta presque aussitôt :

—Je suis cependant bien loin de croire que tous les hommes de loi sachent faire de pareils miracles, et puis, que Manuel se destine à cette carrière, je l'excepte des maintenant de ma règle générale.

—Pourtant, dit mon oncle maternel, Manuel nous a parlé tout à l'heure d'un miracle qui pourrait bien être son fait.

—Non pas, dit Adèle prenant à son tour ma défense, car c'est moi qui ai mis la truffe dans le rosier.

—Bravo ! reprit le pilote ; à dater d'aujourd'hui, j'adopte pour pavillon des truffes mariées avec des roses.

—Mais quelle idée avais-tu d'aller nicher une truffe dans un rosier ? dit ma tante en s'adressant à sa fille.

La demande était beaucoup trop naturelle pour ne pas déconcerter Adèle, et moi en même temps. Par bonheur, mon oncle paternel nous tira d'embarras en faisant à sa femme une autre question.

—Et quelle idée as-tu donc eue toi-même, lui dit-il, d'accommoder ensemble des truffes et des pigeons ?

—On venait en effet de servir un plat de pigeons aux truffes.

—Il me semble, répondit ma tante, que les truffes et les pigeons ne vont pas si mal ensemble.

—Les deux choses s'accordent, au contraire, parfaitement, dit le pilote. Quant à moi, j'aime beaucoup mieux les truffes avec les pigeons qu'avec les roses.

—C'est ce qui s'appelle battre en retraite, dit mon oncle Narcisse ; et le pavillon ?

—Je m'en tiens à mon dire, reprit le pilote, et mon navire manquera plutôt de gouvernail que de sa nouvelle enseigne. A la pointe la plus élevée de la mâture, on verra flotter une guirlande de truffes et de roses ; mais j'aurai soin aussi que, sur la table, les truffes naviguent de compagnie avec les pigeons.

—Pour parler de ce qui nous intéresse le plus, et si tu me permets de répéter tes expressions, dit mon oncle Narcisse, quand te donnerai-je ma bénédiction, pour que tu puisses naviguer de compagnie avec Adèle ?

—Plutôt aujourd'hui que demain, répondit le pilote.

—Nous serons obligés d'attendre encore quelques jours, dit mon oncle paternel ; et je le regrette beaucoup, parce que Manuel ne pourra être des nôtres.

—Doit-il s'en aller ? demanda le pilote.

—Il le faut, pour qu'il arrive à temps à l'Université, dit mon oncle en m'adressant un regard affable et significatif.

—Quel sera donc le jour du départ ? demanda ma tante.

—Demain, répondit le père d'Adèle.

X.

Quelques heures auparavant, ce mot « demain » prononcé par mon oncle, et se rapportant à mon départ, m'aurait peut-être plongé dans le désespoir ; mais quand je savais à n'en pas douter que ma seule présence pouvait maintenant troubler la paix d'une famille honorable, quand j'avais reconnu qu'à peine étais-je assez maître de moi-même pour me contenir à la vue de la fraternelle tendresse d'Adèle, et quand mon oncle respectable m'avait fait sentir avec une extrême indulgence toute la gravité de mes devoirs, — au lieu de me répandre en plaintes, j'aurais volontiers dit avec le pilote, quoique dans un sens tout à fait différent : « Plutôt aujourd'hui que demain. »

Après le dîner, je voulus aller dire un dernier adieu à mes promenades favorites. Je commençai par l'ermitage Saint-Telme. Je croyais que le vent qui souffle presque constamment sur ces hauteurs calmerait un peu l'ardeur de mon front brûlant. Je fus trompé dans mon attente ; la soirée était magnifique, le ciel pur ; les feuillages immobiles ; la mer paisible ne poussait sur la plage que quelques vagues caressantes qui baignaient doucement la mousse des rochers ; on entendait au loin le chant des oiseaux. Ce repos de la nature ne me fit que plus vivement sentir la tempête qui agitait mon cœur. Les larmes m'auraient soulagé, mais je ne pus pleurer. Pendant quelques instants, je courus de côté et d'autre comme un insensé au milieu des précipices que je remarquais à peine.

Je redemandais aux feuilles et aux rameaux des arbres leurs plaintifs murmures, à l'air les gémissements avec lesquels il luttait parfois contre ces collines, aux ravins desséchés les courants que j'avais vus rouler avec impétuosité dans leur lit, aux vagues leur blanche écume et leur sifflements aigus, à toute la nature quelque-une de ses agitations terribles, qui fût en harmonie avec le trouble intérieur qui me dominait. Et voyant que rien ne répondait à mes invocations, je promenais de tous côtés des regards effarés, et m'écriais avec un rire convulsif : « La nature se meurt ; elle se meurt sans remède, puisquelle a perdu le sentiment. » Je croyais sentir avec une force extraordinaire, mais il n'en était pas tout à fait ainsi. J'étais en proie à une lutte de sentiments contraires qui se disputaient l'empire exclusif de mon être. C'étaient, d'un côté, ma tendresse pour Adèle, jointe à un vague désir de vie, de bonheur et de gloire ; de l'autre, l'idée qu'elle n'avait fait que me donner des marques de cet intérêt familial, calme et presque froid que l'on remarque entre des proches ; que sa confiance à mon égard n'avait pas été plus intime qu'elle n'eût pu être envers une amie ; que son éloignement pour le mariage n'était que l'indifférence naturelle à une jeune fille élevée avec réserve.

Lui avais-je fait, pour ma part, quelque tendre confidence, et nos témoignages d'amitié avaient-ils été autre chose que des jeux d'enfants ? Quelle importance avaient la culture de nos fleurs, les bouquets que nous nous offrions mutuellement, les guirlandes que nous dessinions en commun, et l'échange innocent de quelques emblèmes ?

Adèle était ma cousine, et rien de plus, et moi, j'étais un insensé qui demandais à Adèle et à l'Océan, aux vents et

à la montagne, une réponse aux agitations de mon âme. Puis je me comparais au pilote, qui, avant de s'adresser à un ange pour le prier d'être son soutien dans la vie, s'était rendu digne de ce bonheur par une conduite honorable et un travail constant. Et alors je me rappelais ma conversation avec mon oncle, et les paroles si simples, mais en même temps si vraies et si touchantes qu'il m'avait adressées. Pouvais-je payer de la plus monstrueuse ingratitude les bienfaits inestimables dont il m'avait comblé : pouvais-je, sans noirceur, souiller, ne fût-ce que par la pensée, les cheveux blancs de l'homme vénérable qui avait été mon second père ?

Fuyons donc, m'écriai-je, ah ! fuyons loin de ces lieux dont la vue est pour moi un tourment. C'est ici que se dissipent pour jamais les illusions de mon enfance. Elles ne reviendront plus, les heures délicieuses que j'aimais à passer sur ces rochers, plongé dans mes profondes mélancolies. Ce sentier, c'est moi qui l'ai frayé sur les herbes de la colline. J'ai vu d'ici les efforts que faisaient les pauvres pêcheurs pour ne pas frustrer, en revenant à la plage, les espérances, de leurs familles. Combien de fois la lune ne m'a-t-elle pas surpris à cet endroit, flottant entre le sommeil et la veille et m'abandonnant à mes vagues tristesses ! Ces pins qui maintenant refusent presque de me livrer passage, je les ai vus naître : un jour, quand ils pourront me prêter leur ombrage, je serai loin, trop loin pour en jouir. Mais un autre en profitera, et du moins ils serviront à quelque chose. Et moi, hélas ! à qui serais-je utile dans la vie ? Ici j'avais coutume de me reposer sur les gazons ma tête fatiguée. Là, je m'en souviens, je fus surpris par une tempête ; je vis les nuages s'attirer de divers points de l'horizon et s'amonceler au-dessus de ma tête, comme pour m'effrayer par les grondements redoutables qui s'échappaient de leurs flancs : mais, ravi dans la contemplation de cette scène grandiose, je restai immobile, et j'eus le plaisir de les voir se déchirer et se disperser en mille éclats par la violence même de leur lutte. Ah ! qui me rendra le calme des moments délicieux que je passai en cet autre lieu ! C'est ici que j'ai tant pensé à elle, aux emblèmes que je voulais lui offrir, au sens de ceux qu'elle m'avait elle-même offerts, et surtout à la transformation que je voyais s'opérer graduellement dans sa personne. Qui donc la rendait de jour en jour plus belle ? Qui donnait à sa taille ces gracieux contours, à ses joues leurs teintes de rose, à ses yeux ce regard si tendre, à sa voix cette douceur ineffable qui avait tant d'empire sur mon âme ? C'en est fait, je ne l'entendrai plus ! Et quand je serai abreuvé de toute l'amertume de mes chagrins, quand tous les instants de ma vie seront empoisonnés par de douloureux souvenirs, en vain demanderais-je aux brises matinales d'apporter jusqu'à moi ces accents qui me furent si chers. Oh ! heureux qui pourra les recueillir !

Noyé dans ces sentiments et ces pensées, je m'étais assis entre deux jeunes arbres qui me cachaient presque entièrement, quand il me sembla entendre à quelque distance cette voix mélodieuse après laquelle soupirait mon cœur. Je me demandai d'abord si ce n'était pas une illusion, et si la puissance de mes desirs n'avait pas seule fait vibrer de nouveau à mon oreille des échos depuis longtemps assourdis. J'écoutai avec attention, et je distinguai un bruit qui s'approchait. Au même instant j'entendis la voix d'Adèle qui disait :

— Je l'ai aperçu de l'ermitage près de ce bois de pins ; il n'avait pas beaucoup d'avance sur nous.

— Sais-tu, dit une autre voix que je reconnus pour celle de ma tante, que je suis harassée d'avoir franchi tous ces ravins ? Il faut convenir que Manuel a des goûts bien extraordinaires.

— En tous cas, il ne peut être très-loin maintenant, reprit Adèle ; car le gardien de Saint-Telme nous a dit l'avoir vu s'arrêter au pied de cette colline.

— Eh bien ! dit ma tante, appelle-le, ou cherche-le, mais hâte-toi. Quant à moi, je n'irai pas plus loin et je vais m'asseoir.

— Puis qu'il faut absolument que vous vous reposiez quelques minutes, dit Adèle, faites-le ici, dans ce lieu découvert et sur ces gazons. Laissez-moi d'abord étendre ce mouchoir. Maintenant, mère, asseyez-vous, mais ne vous endormez pas, et si j'appelle, répondez-moi. Je vais monter sur la colline : si je ne l'aperçois pas, je l'appellerai ; en un moment je vous rejoins.

— Va donc bien vite, car il faut que nous soyons à la maison avant que ton père, ton oncle et le pilote soient de retour de leur promenade.

— Je reviens à l'instant, répondit Adèle.

Aussitôt j'entendis le bruit des branches qu'elle écartait en gravissant cette pente sur laquelle sa mère aurait en vain essayé de la suivre. A peine pouvais-je me contenir en voyant qu'elle se mettait ainsi à ma recherche. Je fus d'abord tenté de m'élaner à sa rencontre ; mais pensant bientôt que je devais le lendemain me séparer d'elle pour toujours, il me parut que c'eût été augmenter l'amertume de mes souvenirs que d'y ajouter celui de quelques moments de plus passés dans de ravissantes illusions. Laisant donc retomber ma tête sur ma poitrine, je demeurai immobile et plongé dans la rêverie. Quelques paroles sympathiques de plus ou de moins, prononcées à mon oreille, me dis-je, me débarrasseront-elles du poids de mon infortune ? Non ! je ne veux donc ni la voir ni l'entendre : qu'elle reste ici avec sa candeur et ses grâces innocentes, puisque je suis destiné à respirer un autre air que le sien, et à contempler d'autres fleurs que celles qui lui donnent leurs parfums.

En ce moment je n'entendis plus rien. Il s'éleva un vent frais, que j'avais appelé de tous mes vœux et qui me fit très-grand bien. Je lui présentai à découvert mon front brûlant. Et tandis qu'il passait en rendant des sons plaintifs et en faisant voltiger mes cheveux sur ma tête, il me semblait que le monde n'existait plus pour moi : tout mon être était plongé dans une sorte de ravissement, comme si ce léger souffle eût emporté, à mesure qu'elles se formaient, les émanations fugitives de mes pensées et de mes douleurs.

Je ne sais combien de temps je demeurai ainsi, car, me lassant enfin de contempler une mer sans vagues et un

ciel sans nuages, je fermai mes paupières pour n'être plus attentif qu'aux harmonies des brises. Celles-ci apportaient de temps en temps à mon oreille comme un vague murmure de feuilles et de branches froissées, ou le choc à peine perceptible d'une pierre qui roulait sur la pente et allait tomber dans la mer. Par moments, l'air semblait imiter autour de moi, tantôt un bruit de pas légers, tantôt les échos d'une voix connue, tantôt même l'agitation des plis d'un vêtement. Habitué que j'étais à me complaire dans ces jeux fantastiques des vents, je savourais en silence la tendre mélancolie qu'ils faisaient naître dans mon âme. A la fin je laissai aller ma tête contre une branche d'arbre.

Ce mouvement ébranla sans doute quelque autre branche voisine, ou peut-être ma nouvelle position fit arriver plus distinctement les sons à mon oreille, car, dès cet instant, il me sembla que tout s'agitait autour de moi, que les arbustes étaient poussés les uns contre les autres, puis se séparaient et se rapprochaient violemment, et je crus même entendre une sorte de soupir profond et comprimé. Alors tout redevenait calme ; seulement je sentis comme une feuille tendre, très-lisse et humectée d'une douce rosée, se poser sur mon front. Sa fraîcheur me parut extrêmement suave, et je ne voulus pas d'abord y toucher ; mais bientôt, craignant que le vent ne vint à la soulever et à l'écartier, j'y portai vivement la main.

Je retirai cette main en frémissant, car ce que j'avais touché n'était point une feuille, et j'allais pousser un cri et me lever, quand, en ouvrant les yeux, j'aperçus tout à coup Adèle à côté de moi. L'effroi se peignait sur son visage, tandis qu'elle éloignait de mon front sa main que j'avais repoussée avec une sorte d'horreur ; mais je vis bientôt cette première impression s'effacer et faire place à une animation née du plus vif intérêt, à mesure que se dissipait aussi la frayeur qu'elle avait dû lire dans mes premiers regards. Elle était là près de moi, plus gracieuse que je ne l'avais jamais vue, plus belle en sa mélancolie, plus animée par la fatigue même, et plus attrayante au milieu de la solitude qui nous entourait. Derrière nous et de chaque côté de nous la voile des feuillages ; sur nos têtes la tente azurée du ciel, et à nos pieds, jusqu'où pouvait s'étendre la vue, le vert tapis d'une mer tranquille. De quels charmes Adèle ne me semblait-elle pas embellie ! avec quelle complaisance me devais-je pas reposer mes yeux sur elle, quand j'étais convaincu que ces regards étaient les derniers qu'il me serait donné de lui adresser !

Mon attention prolongée, le lieu, notre silence, l'alarmèrent sans doute, car tout à coup elle baissa les yeux avec une expression de crainte, et il me sembla qu'elle faisait un mouvement pour s'éloigner.

— Que fais-tu ici ? me dit-elle à demi-voix, viens vite avec nous.

— Nous ne nous reverrons plus, Adèle, lui répondis-je d'un ton plus bas encore, en prenant sa main que j'avais peu auparavant repoussée.

— Nous te cherchions, ajouta-t-elle en s'efforçant doucement de dégager sa main.

— C'est ici le dernier instant de mon bonheur, continuai-je comme si je me fusse parlé à moi-même.

— Dis-moi donc si tu es éveillé, reprit-elle, et ne m'effraie pas en me regardant ainsi.

— Adèle, lui dis-je, demain, à cette même heure, je serai bien loin de toi.

— Laisse-moi, Manuel, et allons-nous-en, car ma mère nous attend.

En disant cela elle fit un effort et parvint à retirer sa main ; mais dans ce mouvement un de ses pieds ayant glissé sur l'herbe humide, elle chancela un instant au bord du précipice, et elle allait rouler sur sa pente, si je ne l'eusse rapidement saisie par le bras, ce qui fut cause que nous tombâmes tous deux à la fois. L'idée du danger qu'elle venait de courir, la fièvre qui me consumait et le voisinage de cette beauté admirable, firent que je m'oubliai au point d'imprimer mes lèvres sur mon front candide. Dois-je rappeler ici qu'avant d'appartenir au cloître, j'ai respiré l'air du monde ? Adèle se releva précipitamment, comme si elle eût senti le contact d'une flamme.

— Mère, s'écria-t-elle d'une voix pénétrante et qui semblait implorer du secours.

Je restai immobile, en proie à un trouble profond. Mon délire venait d'arriver à son comble, et rentrant tout à coup en moi-même à la vue de la terreur qui était empreinte sur le visage d'Adèle, je la laissai aller tremblant et couvert de honte.

Nous entendîmes alors la voix de ma tante :

— Adèle, Adèle, qu'y a-t-il ? où es-tu ?

— Ce n'est rien, mère, j'ai glissé, répondit Adèle.

Mais elle ajouta ensuite à voix basse en s'adressant à moi et en me regardant d'un air indigné :

— Maintenant, Manuel, je ne t'aime plus.

Et je la vis s'éloigner. Mais bientôt, ayant sans doute pitié de mon égarement et ne voulant pas m'abandonner à moi-même dans cette solitude, elle se retourna de mon côté en criant :

— Venez, mère, le voici, je l'ai trouvé.

— Où êtes-vous donc, que je ne vous vois pas ? dit ma tante en se rapprochant.

— A droite, répondit Adèle, allant et venant pour lui indiquer le chemin, et comme si, en même temps, elle eût craint quelque acte de désespoir de ma part ; prenez ce sentier.

— Quel chrétien peut s'aventurer sur ces rochers où des chèvres grimperaient à peine, et veux-tu que je devienne aujourd'hui la pâture des poissons ? demandait ma tante en montant toujours.

— Ne regardez point en bas et tenez-vous aux branches, disait sa fille ; prenez garde à ce mauvais pas ; c'est cela, venez.

— Je voudrais bien savoir ce que faisait l'écervelé en un pareil lieu, dit ma tante.

— Il dormait, répondit Adèle.

— En effet, ce lit de ronces est très-commode pour faire la sieste, continua ma tante en arrivant à la place où nous étions.

— Je devrais bien te tancer d'importance, ajouta-t-elle en me prenant par le bras ; n'as-tu pas un lit à la maison ? et ne peux-tu pas voir de là, tout comme d'ici, le ciel et la mer, sans risquer de te rompre le cou et de te le faire rompre aux autres ? Si pourtant le pied t'avait manqué, sainte Vierge ! où en serions-nous ? Va, tu mérites vraiment que tout le monde te traite comme un fou et que personne ne s'occupe de toi.

Et voyant que je l'écoutais en silence sans changer de position, elle se pencha vers moi, et, mettant ses mains sur ma tête, elle continua :

— Mais voyez comme il s'est arrangé les cheveux, et comme il est devenu pâle ! avec cela il a pleuré, le pauvre garçon ! Allons donc, simple que tu es, à l'Université tu auras beaucoup plus de distractions que nous n'en avons ici ; mais qu'est devenu ton chapeau ? je gage que le vent te l'a emporté : quand je dis qu'il n'est pas possible de te faire entendre raison ; Jésus Dieu, quelle tête ! Tiens, le voici, ton chapeau ; ramasse-le, et allons nous-en, car la journée tire à sa fin.

Je me levai, pris mon chapeau, et fis quelques pas en chancelant.

— Je crois que tu dors encore, dit ma tante ; allons, secoue-toi un peu, si tu ne veux pas rouler dans ces fondrières.

A cette expansion de tendresse de mon excellente tante je ne répondais que par monosyllabes, ou par quelque mouvement de tête, ou en faisais ce qu'elle souhaitait. Je savais que j'étais indigne de pareils témoignages de bonté, et, honteux de moi-même, je n'osais lever les yeux. Le regard d'indignation qu'Adèle m'avait adressé, et les paroles par lesquelles elle m'avait fait entendre que j'avais perdu son estime, me semblaient un arrêt aussi juste que terrible. En même temps la générosité dont elle usait à mon égard, la grandeur d'âme avec laquelle elle paraissait oublier devant sa mère l'offense qu'elle avait reçue, et l'intérêt compatissant qui l'avait portée à ne pas m'abandonner en ce fatal moment, mettaient le comble à ma confusion. Je la suivais en tremblant ; une fois je fis effort sur moi-même pour lui demander d'une voix à peine intelligible si je pouvais espérer mon pardon, mais elle feignit de ne m'avoir pas entendu ; et, depuis ce moment, elle eut soin de marcher à côté de sa mère, même dans les passages les plus difficiles. Et quand le sentier trop étroit l'obligeait de faire autrement, si elle me voyait derrière, elle passait aussitôt devant, de manière à mettre toujours sa mère entre nous deux.

— Vous êtes bien silencieux, nous dit ma tante quand nous fûmes près de l'ermitage ; je crois que cette course pénible que vous appelez une promenade, n'aura profité à aucun de nous trois. Je vous dirai, quant à moi, que si j'ai quitté la maison très-alerte, j'y retourne tout à fait exténuée.

— Franchement, je me sens aussi très-fatiguée, mère, répondit Adèle.

— Ne t'avais-je pas dissuadée d'escalader cette maudite rampe, répliqua ma tante, et, enfin de compte, que t'a servi d'éveiller Manuel ? Nest-il pas aussi endormi maintenant que quand tu l'as trouvé ? Après toutes les peines qu'il nous a données, tu vois le peu de cas qu'il fait de nous, puisqu'il n'a pas même daigné nous adresser une parole.

— Je vous pris de me pardonner, car j'ai ce soir le cœur très-oppresé, dis-je en regardant la mère, mais en parlant surtout pour la fille.

— Sois sûr de ton pardon, mon fils, me dit ma tante, puisque tu le demandes si tendrement.

Nous gravissions alors tous les trois à la file un sentier resserré qui conduisait au petit plateau sur lequel est situé l'ermitage. Je laissai passer ma tante et Adèle, et comme celle-ci marchait derrière sa mère, je lui dis :

— Pardon, Adèle, pardon.

— C'est à Dieu que tu dois le demander, et non à moi, répondit-elle.

— Nous avons fait le plus difficile du chemin, dis-je à ma tante quand nous arrivâmes à l'ermitage ; maintenant le sentier est moins rude et va toujours en descendant ; si vous me le permettez, je resterai ici jusqu'à l'heure du souper.

— Quand tu demandes quelque chose de si bonne grâce, me répondit-elle, on ne peut te le refuser. Mais tâche d'être exact.

Et je les vis s'éloigner sans qu'Adèle se retournât pour me regarder.

XL.

De la terrasse de l'ermitage Saint-Telme on découvre de tous côtés d'admirables perspectives. Jusque-là elles m'avaient toujours enchanté ; maintenant je n'y faisais aucune attention. Je me considérais comme un homme qui, dès ses premiers pas dans la vie, au lieu de prendre une route sûre et ferme, s'engage dans une mare fangeuse, et qui, tout en cherchant à se sauver, ne fait que s'enfoncer et se perdre de plus en plus. En vain, dans l'après-midi de ce jour, avais-je fait ce qui dépendait de moi pour être seul, et étais-je allé pour cela me cacher entre des précipices, dans un lieu agreste et presque inaccessible ; en vain avais-je cherché à éviter la rencontre d'Adèle, en ne répondant pas à sa voix quand je l'entendais retentir si près de moi : telle était la rigueur de ma destinée, que je ne pouvais même empêcher les autres d'interpréter en mauvaise part mes bonnes actions, et de me porter à leur insu à en commettre de répréhensibles. Pourquoi Adèle venait-elle me chercher ? pourquoi s'était-elle trouvée tout à coup devant moi, caressant mon front, et me présentant plus belle que jamais, au sein de la solitude, la fleur de sa beauté ? N'avais-je pas fui sa vue ? n'avais-je pas fermé l'oreille à ses accents, malgré tout le charme qu'ils avaient pour moi ? — Ah ! m'écriai-je, je suis le mortel le plus infortuné qu'il y ait sur la terre.

(A continuer.)

Les Pilules du Dr. Colby sont mises en boîtes de 25.

NAISSANCES.

En cette ville, le 3 du courant, la dame de Louis Carle, Ecr., marchand, une fille.
A St. Jean, Ile d'Orléans, le 6 du courant, Mde J. A. Turcotte, une fille.

FAITS DIVERS.

M. L. R. Maillet, ci-devant de St. Denis, P. Q., et maintenant de Stevensville, comté de Missoula, dans le Montana, a été élu l'été dernier au Conseil de l'Etat, par une majorité de douze cents voix sur son concurrent.

On a employé deux cent tonnes de nitro-glycérine pour percer le tunnel Hoosac.

M. John B. Adams, qui vient de résigner sa position de conducteur sur le chemin de Boston à Albany, a parcouru, pendant 33 ans qu'il a été en place, plus de deux millions de milles, c'est-à-dire vingt fois la distance du tour du monde.

DANSEUSES BRULÉES.—La représentation de jeudi soir sur le théâtre Mortimer, à Philadelphie, a été signalée par un triste accident. Les vêtements d'une danseuse de ballet, miss Hays, ayant pris feu au contact du poêle, dans le foyer, elle s'est élançée affolée sur la scène, où les flammes se sont communiquées à la robe d'une de ses camarades, miss Lee. Toutes deux ont été cruellement brûlées, mais on espère qu'elles pourront survivre à leurs blessures.

HISTOIRE D'UNE ESCLAVE CHINOISE.—On lit dans le *Courier de San Francisco* :

Tan Yan Kaw, une femme chinoise qui tient dans Stout's Alley une maison équivoque, a été arrêtée sous l'inculpation d'avoir vendu une de ses compatriotes nommée Ah Ho. L'arrestation a eu lieu à la requête du révérend Gibson, qui a pris en main la cause de Ah Ho. Voici la déclaration de cette dernière :

"J'ai vingt-trois ans, et suis la seconde femme d'un homme qui est en ce moment en Chine, et duquel j'ai un enfant. Je suis arrivée en Californie au mois d'août dernier, ayant été poussée à quitter ma famille par une femme qui avait promis de me trouver du travail à Singapore. Mais au lieu de cela, elle me conduisit à Hong-kong, et me plaça dans le Tan Kaw, une place où l'on tient des femmes pour les vendre. Beaucoup de personnes sont venues me voir, et m'ont dit qu'il faisait bon de venir en Californie, parce qu'il y avait là de l'or et de l'argent, mais ce n'est que lorsqu'on m'a mis à bord du steamer que j'ai su que j'étais vendue. Le prix qu'on a payé pour moi en Chine a été de 270 dollars. J'ai été conduite à bord par Sam Lum, qui est mère de Tan Yan Kaw, ma maîtresse. Quand le steamer est arrivé ici, Tan Yan Kaw est venue me chercher et m'a conduite dans une maison tenue par une femme nommée Ah Ny, qui prenait tout ce que je gagnais et le remettait à Tan Yan Kaw. Plus tard, une maîtresse m'a retirée de chez Ah Ny et m'a vendue à Chum Chee Yat pour 530 dollars. Ils m'ont forcée à recevoir l'argent et à le passer à Tan Yan Kaw. Je ne voulais pas le faire, mais ils m'ont battue, et j'ai dû obéir. Alors, l'homme qui m'avait achetée m'a mise dans une voiture, pour me conduire au steamer et m'emmener dans l'intérieur; mais quand nous sommes sortis, j'ai crié si fort, que beaucoup de blancs sont accourus et m'ont délivrée. Hen Ching Chong, un fabricant de cigares, m'a aidée à m'enfuir jusqu'au bureau de police, et de là je suis allée à la Mission. Je ne veux pas retourner avec Tan Yan Kaw.

Annexée à cette déclaration, se trouve une copie de l'acte de vente par lequel Ah Ho devenait la propriété de Chum Chee Yat.

Des mesures vont être prises pour mettre fin à l'infâme trafic.

VARIETES.

Une note de musique, pour la fin. C'est le *Gaulois* qui signale cette terrible invention.

Un de nos plus entreprenants facteurs de piano construit actuellement un piano long de 300 mètres, 250 artistes pourront y jouer en même temps.

Grâce! grâce!

Un annonceur de St. Louis, demande "des jeunes filles pour travailler dans les cheveux." Il aurait dû demander des femmes mariées. J'en connais qui sont si expertes que leurs maris en sont chauves.

AU CATECHISME.—Le curé: Qui a fait ces beaux arbres, et cette montagne? L'enfant: Je ne sais pas, M. le curé, nous ne sommes dans ce village que depuis vendredi dernier.

Neuf Chinoises se sont jetées dans une rivière pour ne pas se marier. Si jamais les américaines se précipitent dans les rivières

ce sera de désespoir de ne pouvoir se marier.

SCENE DE DEJEUNER.—Maman, tu nous as servi du vieux beurre, j'y ai trouvé un cheveu gris.

Extrait du journal d'un voyageur anglais:

"Il y avait trois jours que j'étais à l'aventure dans cette île, ne sachant si elle était déserte ou habitée par des sauvages, quand j'eus le bonheur de découvrir, sur le bord de la mer, une potence avec son pendu. "Grâce au ciel!" m'écriai-je, "voici un pays civilisé!"

Une femme de province, écrivant à madame de Cornuel pour la prier de lui chercher un précepteur, faisait une très-longue énumération des qualités qu'elle désirait trouver en lui. Madame de Cornuel lui répondit:

"Madame, j'ai cherché un précepteur, tel que vous me le demandez. Je ne l'ai point encore trouvé; mais je continuerai de le chercher, et je vous promets que, dès que je l'aurai trouvé... je l'épouserai."

Un bouffon ayant offensé d'une manière très-grave son souverain, le monarque le fit amener devant lui, et, prenant le ton de la colère, lui reprocha son crime, et lui dit:

—Malheureux! tu vas être puni; prépare-toi à la mort.

Le coupable, effrayé, se prosterna par terre, et demanda grâce.

—Tu n'en auras point d'autre, dit le prince, sinon que je te laisse la liberté de choisir la manière dont tu voudras mourir et qu'il sera le plus de ton goût. Décide promptement; je veux être obéi.

—Puisque vous me laissez le choix, seigneur, répondit le bouffon, j'adore votre arrêt, et je demande à mourir de vieillesse.

Lors de ses débuts, la mémoire lui manquant un jour dans un rôle de Normand, et le souffleur le secondant mal, Lassagne eut le malheur de s'arrêter tout au court au milieu d'une période. Quelques murmures se firent entendre aussitôt; mais il les changea bien vite en applaudissements par cet impromptu qu'il adressa au public:

Cette faute est, messieurs, dans l'esprit de mon rôle. Les Normands sont sujets à manquer de parole.

Le comte de V.....rentrait chez lui, un soir; il était de fort mauvaise humeur.

—Un petit sou, mon bon monsieur, s'il vous plaît! lui dit un petit mendiant.

—Pas de monnaie.

L'enfant ne se tint pas pour battu et s'attacha aux pas du comte, qui se retourna d'un air bourru et lui dit:

—C'est inutile, je ne donne jamais aux pauvres.

—Tiens! dit le gamin sans se troubler, et à qui donnez-vous donc?

Le comte alors se mit à rire, et, tirant cinq francs de sa poche:

—Tiens, petit, je donne aux gens d'esprit.

—Prévenu, disait un jour M. Pérignon, vous avez été renfermé trois ans dans une maison de correction?

—Oui, monsieur le président.

—Puis vous avez été successivement condamné à un mois, à six mois, à deux ans, pour vol, escroquerie, rébellion, etc.?

—Oui, monsieur le président.

—De plus, vous avez été condamné onze fois pour rupture de ban?

—C'est vrai, monsieur le président.

—Enfin, vous avez été condamné à huit ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Loire-Inférieure pour vol de nuit avec effraction?

—C'est encore vrai, monsieur le président; mais, si vous voulez me faire l'amitié de vous mettre un moment à ma place.

—Du tout, du tout! comme vous y allez! Restons chacun à la nôtre, si vous le voulez bien.

Un laboureur voyant passer l'archevêque de Cologne, accompagné de soldats, ne put s'empêcher de rire. L'archevêque lui en demanda la raison.

—C'est, dit le laboureur, que je suis étonné de voir un archevêque armé et suivi de gens de guerre.

—Ne sais-tu pas, mon ami, que je suis prince aussi bien qu'archevêque?

—J'entends bien, répliqua le paysan, mais dites-moi, je vous prie quand M. le prince ira à tous les diables que deviendra M. l'archevêque.

Un procureur goguenard se rendait au palais un jour d'audience: il avait, comme c'était l'ordinaire, quantité de sacs à la main. Il s'approche d'un paysan qui re-

gardait attentivement la façade du parlement, qu'on bâtissait.

—Je gage, bonhomme, lui dit-il d'un air railleur et plein de suffisance, que vous ne savez pas ce que c'est que cette maison que l'on bâtit?

—Ma foi, non, monsieur; je voulais vous le demander.

—C'est un moulin, répond le procureur.

—Parbleu! vous avez raison, dit le paysan en le regardant; car je vois des ânes qui y portent des sacs.

Un vaudevilliste, veuf de la veille, venait de suivre à pied jusqu'au Père-Lachaise les dépouilles mortelles de sa femme et d'assister à leur mise en terre.

—Eh bien, mon pauvre ami, lui demande avec intérêt un de ses assistants, à l'issue de cette lugubre cérémonie, comment vous trouvez-vous?

—Merci, répond l'époux avec un gros soupir; cette petite promenade m'a fait du bien.

On lit dans la *Bibliothèque orientale* qu'un pauvre Indien, ayant été délivré des soucis de ce monde et d'une méchante femme se présenta à la porte du paradis de Brahma.

—Avez-vous été dans le purgatoire? demanda le dieu.

—Non; mais j'ai été marié.

—Alors, entrez, c'est la même chose.

Au même moment arrivait un autre défunt, qui pria Brahma de le laisser passer aussi.

—Doucement, doucement. Avez-vous été dans le purgatoire?

—Non; mais qu'est-ce que cela fait? Ne venez-vous pas de laisser passer à l'instant quelqu'un qui n'y a pas été plus que moi?

—Certes; mais il a été marié.

—Marié! Moi qui vous parle, seigneur, je l'ai été deux fois.

—Et bien, reprit Brahma, retirez-vous: le paradis n'est pas fait pour les imbeciles.

N. RHEAUME.

Doreur et Ornemaniste.

FABRICANT DE CADRES EN TOUTS GENRES.

RUE ST. LAURENT, NO. 75, MONTREAL.

M. RHEAUME invite les amateurs à venir visiter son vaste Etablissement; ils y trouveront de magnifiques Chromos, Cadres et Miroirs au choix. Aussi un assortiment complet de Gravures Religieuses et Historiques.

PRIME DE L'OPINION PUBLIQUE.

M. RHEAUME, comme les années précédentes, se charge d'encadrer la PRIME de "L'Opinion Publique" de 1874, à très-bon marché. 5 4-8 f-425

EVITEZ LES CHARLATANS.

Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui causent la débilité nerveuse, le dépérissement prématuré, etc., ayant vainement essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Addresser, J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1 an.

BOTANIQUE

COURS ELEMENTAIRE

DE

BOTANIQUE

ET

FLORE DU CANADA

A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION

PAR

L'ABBÉ J. MOYEN,

PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLEGE DE MONTREAL.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonnet, \$1.20.—Par la poste \$1.30, \$12.00 la douzaine.—et frais de port.

La Cours Élémentaire seul, (62 pp. et 31 planches.) Cartonnet, 40c.—\$4.00 la douzaine.

Le même, broché 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à G. E. DESSARATS.

4-51-11411 Montréal.

GRAVURES.

Nous sommes prêts à recevoir du clergé et des libraires des commandes pour les gravures suivantes imprimées sur papier à dessin première qualité:

La Madeleine, par Le Guide..... 50 centimes

L'Ensevelissement du Christ, par PAUL DE LA ROCHE..... 50 "

Rece Homo, par LE GUIDE..... 25 "

Mater Dolorosa, par CARLO DOLCE..... 25 "

Sur des commandes importantes, une réduction sera faite sur ces prix, qui sont cependant très-bas: car ces gravures sont des facsimiles de gravures sur acier, dont on ne peut acheter des copies à moins de \$2.50 pour les petites et \$10.00 pour les grandes.

N. B. Il faudra ajouter au prix de chaque gravure cinq centimes si la commande est pour plusieurs gravures ou dix centimes si elle n'est que pour une seule, lorsque la gravure doit être expédiée par la poste; et l'on aura soin d'inclure le montant nécessaire avec la commande.

S'adresser à G. E. DESSARATS.

4-5111-410 Montréal.

J. D. NORMANDIN.

RELIEUR EN TOUT GENRE ET FABRICANT DE LIVRES BLANCS.

M. NORMANDIN se charge de relier, à prix réduit, tous les volumes de "L'Opinion Publique" qui lui seront confiés.

RUE ST. GABRIEL, MONTREAL, 5-3-9 f-421 Porte voisine du No. 57.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.

(Etablies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude.

Bureau et Manufacture

No. 536 & 542, RUE CRAIG.

MONTREAL.

4-2522



A. LAVIGNE
NEW
RUSTIC WINDOW SHADES
MANUFACTURER.
OFFICE AT THE CIGARS STORE,
489 CRAIG ST. MONTREAL.

A. LAVIGNE
FABRICANT DE
RIDEAUX
CHAMPETRES
Bureau au Magasin de Cigares
489 RUE CRAIG
MONTREAL.

5-1-137-293.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur

HENRY R. GRAY

PHARMACIEN,

144 Rue St. Laurent,

MONTREAL.

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN

HARDES FAITES. DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c.

Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude.

Une visite est sollicitée.

R. DEZIEL,

131, Rue St. Joseph.

\$5 à \$20 par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adresse: 4-22ms G. STINSON & CO., Portland, Maine.

NOUVEAUX MOULINS A LAVER

COUVERTS ET CONSERVANT L'EAU CHAUDE DURANT UN LAVAGE.

MACHINES A TORDRE.

MACHINES et PERS à GAUFFRER

ET A GLACER, SÉCHOIRS, ETC., ETC.

L. J. A. SURVEYER,

524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-2422

COMPAGNIE POUR LA MISE EN BOITES DES FRUITS. DE GRIMSBY, ONT.

LES seuls emballers canadiens de fruits et légumes dans des boîtes hermétiquement fermées, en la Puisseance. Leurs effets sont ce qu'il y a de mieux offert aux consommateurs, étant toujours de la meilleure qualité. Demandez-en à votre épicer. S'il n'en a pas en mains, demandez-lui de vous les procurer. Des listes de prix fournies au commerce seulement, sur demande.

Wm. FORBES.

5-3-12 f-422 Gérant.

L'INTENDANT BIGOT.

PAR JOSEPH MARMETTE.

BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo. Prix: 25 Centimes.

Une remise libérale est faite aux Libraires et aux

Agents.

S'adresser à G. E. DESSARATS.

4-5111-411 Montréal.

Imprimé et publié par La Compagnie de Lithographie et de Publication de G. E. DESSARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 219 Rue St. Antoine, Montreal, Canada.